

2001 / 2011

# 10 ans d'information sur le développement durable



# EDITO

Comment retracer 10 ans d'information sur le développement durable ? L'exercice est à la fois sélectif et subjectif, car la multitude des sujets et des événements nous conduit nécessairement à faire des choix. C'est donc avec ce parti pris assumé que les trois journalistes de Novethic ont réalisé cette publication, tout en essayant de refléter autant que possible une décennie riche en événements, au plan national et international. Nous avons choisi quatre grands thèmes du développement durable - l'environnement, le social, le sociétal et la gouvernance - qui couvrent de nombreux

sujets et acteurs, dont nous avons pu suivre l'évolution depuis 2001. Les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité et l'aventure du Grenelle constituent - à des degrés divers - des faits marquants en matière d'environnement. De même au plan social, l'émergence du concept de diversité et la lutte contre les discriminations ont marqué la vie des entreprises et influencé leur évolution ces dernières années. Dans le même temps, la montée en puissance des risques psychosociaux a révélé un nouveau « malaise » dans l'entreprise, avec les conséquences tragiques que l'on connaît et le retard pris dans la prévention de ces risques, devenue aujourd'hui obligatoire. Mais c'est sans doute sur le volet sociétal du développement durable que les plus fortes évolutions ont eu lieu. Depuis la catastrophe d'AZF en 2001 jusqu'à celle de Fukushima en mars 2011, les risques industriels sont de plus en plus concrets. Le rôle des ONG, des riverains et des élus a été déterminant ces dernières années dans l'opposition aux projets des industries extractives ou aux méga-barrages, comme en témoigne le cas de Belo Monte au Brésil. De plus en plus attaquées, les entreprises ripostent, certaines adoptent de réelles politiques pour maîtriser leurs impacts sociaux et environnementaux. La demande de régulation des multinationales se fait de plus en plus pressante, tout comme celle qui concerne le secteur bancaire et financier depuis 2008. Cette publication s'achève ainsi sur les questions de gouvernance et les exigences de transparence auxquelles sont confrontés les entreprises et les acteurs financiers. Attaqué par les ONG, le secteur financier est aujourd'hui la cible des manifestations des « Indignés » dans plusieurs pays, dont les Etats-Unis. Autant de sujets que nous continuerons à explorer dans les années à venir, et notamment ceux qui témoignent d'une évolution profonde de la société sans pour autant faire la Une de l'actualité.

**Véronique Smée**  
Rédactrice en chef

## SOMMAIRE

**Ce hors-série est une publication réalisée par la rédaction de Novethic :**

**Béatrice Héraud,  
A.C. Husson-Traore  
et Véronique Smée.**

Copyright Novethic. La reproduction du contenu de la revue est interdite pour tous pays, tous supports, tous procédés, sauf autorisation expresse de l'éditeur.

Cette publication est imprimée sur un papier recyclé à 100% par un imprimeur agréé Imprim'vert.

Hors série édité par Novethic  
ISSN 2101-5252  
SASU au capital de 1 668 260 euros  
RCS Paris B 437 499 296  
56 rue de Lille 75007 Paris

Crédits photos : Istock et Fotolia

### ENVIRONNEMENT

- CLIMAT** Une décennie de prise de conscience ..... p 4  
**GRENNELLE** Le scénario inédit du Grenelle de l'environnement ..... p 8  
**BIODIVERSITÉ** Un sujet qui peine à mobiliser ..... p 10

### SOCIAL

- DISCRIMINATION** Du déni à la promotion de la diversité ..... p 13  
**RISQUES PSYCHOSOCIAUX** Le nouveau mal de l'entreprise ..... p 16

### SOCIÉTAL

- MOBILISATION** Le réveil de l'opinion publique sur les risques industriels ..... p 20  
**RÉGULATION** L'émergence d'une régulation internationale ..... p 24

### GOUVERNANCE

- TRANSPARENCE** Quand les entreprises doivent rendre des comptes ..... p 26  
**ACTIVISME ACTIONNARIAL** Actionnaires et ONG : mêmes combats?..... p 28  
**CRISE DE LA FINANCE** Le secteur financier en ligne de mire..... p 30





# ENVIRONNEMENT

## **CLIMAT**

Une décennie de prise de conscience ..... p 4

## **GRENELLE**

Le scénario inédit du Grenelle de l'environnement ..... p 8

## **BIODIVERSITÉ**

Un sujet qui peine à mobiliser ..... p 10

par Véronique Smée

**Le changement climatique est « le » sujet sur lequel la prise de conscience écologique s'est développée pendant 10 ans. Les négociations climatiques qui se sont succédées ont été de plus en plus médiatisées jusqu'au point d'orgue du Sommet de Copenhague en 2009. Depuis, la mobilisation est retombée et on ignore quelle suite sera donnée au Protocole de Kyoto, qui arrive à échéance en 2012.**

## CHRONOLOGIE

**Juillet 2001**

Conférence de Bonn pour la mise en œuvre du Protocole de Kyoto

**Décembre 2002**

Sommet de Johannesburg

**Octobre 2004**

La Russie ratifie le Protocole de Kyoto

**Janvier 2005**

Marché carbone européen

**Octobre 2006**

Rapport Stern sur le coût du réchauffement climatique

**Février 2007**

Le GIEC confirme une hausse des températures comprise entre 1,8 et 6,4° d'ici 2100

**Décembre 2008**

Adoption du « Paquet Énergie Climat » européen incluant une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE

**Décembre 2009**

Sommet de Copenhague sur le climat

**2010**

Sommet de Cancun. Échec de la loi Climat aux États-Unis

**Décembre 2011**

Sommet de Durban sur le climat

En 2002, le Sommet de Johannesburg lance ce qui deviendra la décennie du développement durable, sans que l'on imagine encore l'importance que prendront ces sujets devenus aujourd'hui quotidiens. 60 000 personnes dont des représentants d'ONG venus participer au Civil Society Global Forum, des entreprises représentées par le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development), qui regroupe alors 150 multinationales. Déjà, 10 ans après le Sommet de la Terre de Rio, une certaine désillusion apparaît quant aux résultats de cette grande messe planétaire sur le développement durable. Les ONG évoquent, à propos du Plan d'Action, un « échec misérable », de vagues aspirations sans objectifs chiffrés et sans agenda de mise en œuvre... Bilan maintes fois répété depuis ! Jeffrey Sachs, conseiller américain de Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU, estime que « *les pays riches ont recyclé les promesses qu'ils n'ont pas su respecter depuis 20 ans* ». Pour autant, on retrouve les grandes problématiques et controverses qui continuent à être discutées aujourd'hui. Le Plan d'Action de Johannesburg incite ainsi à « *changer les modes de production et de consommation non-durables* », en encourageant les pays développés à prendre le leadership tout en faisant bénéficier les autres pays de leurs avancées technologiques, il rappelle l'intérêt de l'analyse « cycle de vie » des produits et confirme le principe pollueur-payeur. Il fait également référence, pour la première fois, à la responsabilité sociale des entreprises, et plus particulièrement à l'importance du reporting, en mentionnant les principes directeurs de la GRI (Global Reporting Initiative). Les ONG, si elles saluent ce texte, demandent déjà la mise en place d'un cadre réglementaire international, tandis que les représentants du business plaident pour des approches volontaires... 10 ans plus tard, la France n'a toujours pas publié le décret issu de l'article 225 du Grenelle de l'environnement, fixant les règles de ce reporting qui reste par ailleurs non réglementé au plan européen.

### Le Protocole de Kyoto, objet des négociations internationales

Le Protocole, dont la mise en œuvre n'a vraiment été décidée qu'à la conférence de Bonn en juillet 2001, constitue au début des années 2000 un sujet de désaccord constant entre l'Europe et les États-Unis, qui refusent de le ratifier. George W. Bush en est un adversaire déclaré alors que son pays est à l'origine



de plus d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre, tout en représentant moins de 5% de la population. En 2001, le président Bush déclare le protocole de Kyoto « mort » et décide de ne pas réglementer les émissions de gaz à effet de serre. Une annonce d'autant plus mal reçue que les États-Unis avaient promis de réduire avant 2012 leurs émissions de gaz à effet de serre de 7% comparé au niveau des émissions de 1990. Elles ont en fait augmenté de plus de 10% entre 1990 et 2000. Si des voix s'élèvent déjà à l'époque parmi les élus démocrates, les entreprises et les ONG, contre cette position, il faudra attendre l'élection d'Obama pour espérer une réglementation sur les émissions de GES. Cet espoir retombera cependant assez vite, car le projet de loi du nouveau président « American Clean Energy and Security Act », ne sera finalement jamais adopté sous la pression des lobbies. Sur la scène internationale, l'argument américain reste aujourd'hui encore le même : les États-Unis attendent des engagements de la part des pays émergents, notamment la Chine, devenu entre-temps le premier émetteur mondial.

### 2005 : entrée en vigueur du Protocole de Kyoto

Malgré l'attitude des États-Unis, la communauté internationale, et notamment l'Europe poursuit son engagement. La Russie ratifie le traité en 2004, permettant ainsi l'application du traité. En effet, Kyoto était conditionné par l'adhésion de 55 pays, représentant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre. Pour y parvenir, il fallait que la Russie, qui représentait 17,4% des émissions mondiales de gaz à effet



## Difficile mise en œuvre du Protocole de Kyoto

Planète \ Environnement \ Réchauffement climatique

04-09-2008

Le mécanisme de développement propre (MDP) en déçoit plus d'un. Créé -en théorie- pour soutenir le développement durable des pays du Sud, ce mécanisme de flexibilité instauré par le protocole de Kyoto (avec la Mise en Œuvre Conjointe, et le Permis d'Emissions Négociable) permet aux investisseurs des pays développés d'obtenir des « crédits d'émission » de gaz à effet de serre, en échange d'apports dans des projets « vertueux ». Seulement, la machine peine à se mettre en route. Les projets MDP sont encore peu nombreux (on en compte aujourd'hui 1156), profitent avant tout à l'Asie (qui en cumule 749), et sont parfois l'occasion de « verdier » de banales opérations économiques.

Anne Farthouat

de serre, accepte de le ratifier. Plus qu'écologiques, les arguments en faveur du traité tenaient avant tout à des enjeux de politique étrangère. En se rangeant du côté de l'Union européenne pour Kyoto, la Russie obtenait en échange son soutien pour entrer dans l'OMC et confortait aussi sa place au sein du G8. Quoi qu'il en soit, le traité entre enfin en vigueur 8 ans après sa ratification. Les instruments économiques créés par Kyoto sont lancés : le marché carbone, le MDP (Mécanisme de Développement Propre) et la MOC (Mise en Œuvre Conjointe). Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les pays de l'Union européenne organisent le premier système international d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>. Un marché très particulier, d'un genre nouveau, car le carbone n'est pas un produit comme les autres. Les premières polémiques sur ce « droit à polluer » enflent. Les ONG dénoncent « *la largesse des gouvernements qui octroient de quotas aux industriels* » et y voient une « *subvention déguisée* ». Aujourd'hui, les grandes installations industrielles énergivores intègrent le coût du carbone émis dans leur politique d'investissement, mais avec la crise, le prix du quota est retombé à des niveaux trop bas pour parvenir à un « signal prix » du CO<sub>2</sub>. Les autres instruments économiques du protocole, notamment le MDP, seront critiqués eux aussi pour leur manque d'efficacité et leur manque de transparence, même s'ils ont permis des transferts financiers et technologiques.



2005 est aussi l'année où apparaissent officiellement les « réfugiés climatiques » avec une première estimation du PNUE qui chiffre cette population à 50 millions de personnes.

Les populations touchées par la montée du niveau des mers, la désertification, les canicules ou les inondations seront, selon toute vraisemblance, obligées de quitter leurs régions d'origine, dès lors que les conditions environnementales seront devenues invivables. Le chiffre de 50 millions est justifié à l'époque, selon Janos Bogardi, le directeur de l'Institut univer-

## COPENHAGUE, une prise de conscience planétaire

La prise de conscience grandissante des acteurs économiques et financiers et de la société civile se heurte aux faibles engagements des gouvernements. En décembre 2009, lors que le sommet de Copenhague, considéré comme une étape décisive dans les négociations climatiques internationales approche, et que la population mondiale attend un accord, la situation internationale reste incertaine, pays émergents et occidentaux continuant à s'opposer sur leur part de « responsabilité climatique ». Face à l'enlisement politique, la mobilisation citoyenne internationale s'intensifie et constituera une véritable réussite du sommet, même si pour des raisons de sécurité, les ONG ont dû quitter le « Bella Center » - lieu des conférences et des négociations -, devenu un vaste camp retranché les derniers jours.



sitaire des Nations unies pour l'Environnement et la Sécurité Humaine, par « *des craintes bien fondées selon lesquelles les populations fuyant des conditions environnementales invivables pourraient croître de façon exponentielle au cours des prochaines années, alors que la planète subit des effets du changement climatique et d'autres phénomènes comme la désertification* », déclare-t-il. En 2005, le phénomène a, quoi qu'il en soit, commencé, puisque 20 millions de personnes, selon les chiffres de l'ONU, ont déjà été déplacées pour ces raisons - érosion des terres arables, pollution des nappes phréatiques, etc -. En 2008, l'Australie refuse une demande d'asile collective de la part d'habitants de Tuvalu, île désormais célèbre, menacée de disparition par les

d'experts américains - Union of Concerned Scientists - montre comment ExxonMobil a organisé et financé une campagne de désinformation sur les changements climatiques. Le géant pétrolier aurait distribué près de 16 millions de dollars entre 1998 et 2005 à un réseau composé d'une quarantaine de think tanks et de lobbyistes chargés de manipuler l'information sur le réchauffement de la planète et nier les impacts des activités industrielles sur le climat.

Un mois après ces révélations, les experts scientifiques du GIEC remettent à Paris leur 4<sup>e</sup> rapport sur les changements climatiques, dont le degré de certitude est désormais de 90% (66% lors de leur précédent rapport en 2001). Les 600 experts confirment prévoir une hausse des températures comprise entre 1,9° et 6,4° par rapport à la période 1980-1999, des chiffres abondamment relayés et commentés dans les médias. Par ailleurs, les scientifiques ont pu établir un consensus sur la forte probabilité des phénomènes climatiques extrêmes à venir : intensité accrue des cyclones tropicaux, des précipitations, des canicules et des sécheresses, avec une fréquence plus élevée. Les experts estiment également que la hausse du niveau des mers sera comprise entre 6 et 7 mètres et que les glaciers de l'Arctique pourraient disparaître en été, d'ici 2100. Un scénario qui a été confirmé en septembre 2011 par l'Institut de physique environnementale de l'Université de Brême. Les glaces arctiques viennent en effet d'atteindre leur plus faible niveau. A l'issue de la conférence du GIEC, un « résumé pour les décideurs » d'une vingtaine de pages a été distribué, « lisible pour tout PDG le temps d'un aller Paris/ Bruxelles », selon l'expression de Michel Jarraud, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale. Une façon de rappeler aux gouvernements et aux entreprises que c'est désormais à eux d'agir pour lutter contre le réchauffement climatique et de les inciter à poursuivre les négociations sur l'après Protocole de Kyoto, dont l'échéance est prévue pour 2012.



## ExxonMobil, grand manipulateur d'informations sur les changements climatiques

26-01-2007

Entreprises \ Environnement \ Emissions de gaz à effet de serre

Alden Mayer, directeur à l'Union of Concerned Scientists, explique que les méthodes utilisées par Exxon sont identiques à celles de l'industrie du tabac. « *ExxonMobil a fabriqué de l'incertitude autour des causes humaines du réchauffement global, comme l'industrie du tabac a nié que son produit causait le cancer du poumon* », observe-t-il. « *Un doute entretenu par un investissement modeste mais efficace, pour retarder l'action de l'Etat à l'instar de 40 ans de résistance des cigarettiers* ». Du reste, le rapport souligne que plusieurs lobbyistes de la cause du tabac ont œuvré pour la campagne d'Exxon. Steven Milloy, membre d'un groupe fondé par Philip Morris en 1993 dont le but était de nier le lien entre cancer et fumée passive, a participé au Global Climate Science Team créée par ExxonMobil, et a ensuite présidé le Free Enterprise Action Institute, financé en grande partie par le pétrolier...

Véronique Smée (avec PM Coupry)

## Le coût de l'inaction

Octobre 2006. L'ancien chef économiste de la Banque mondiale, Nicholas Stern, jette un pavé dans la mare en présentant au gouvernement britannique une étude qui révèle que le réchauffement climatique pourrait coûter à l'économie mondiale jusqu'à 7 trillions de dollars, en l'absence de mesures réglementaires d'ici 2016. D'autres études émanant des secteurs de la finance et des assurances, avaient déjà fait état du coût du réchauffement, et notamment des catastrophes naturelles. Fin 2008, les compagnies de réassurance Swiss Re et Munich Re publient le bilan de l'année des catastrophes naturelles induites par le changement climatique et estiment leur coût global à environ 200 milliards de dollars. Pour les assureurs, les dommages et intérêts s'élèvent à plus de 50 milliards de dollars, soit deux fois plus qu'en 2007. L'Association des assureurs britanniques (ABI), qui réunit près de 400 membres, a déjà prévenu que les coûts mondiaux des tempêtes augmenteront probablement de 75% pour atteindre 27 milliards de dollars par an dans les 70 prochaines années. Lors « d'une mauvaise année », les ouragans aux USA coûteront quelques 71 milliards de dollars d'ici 2040. Dans le même temps, le « Carbon Disclosure Project » (CDP),

conséquences du réchauffement climatique. L'ONU s'attend à être confrontée à un déplacement de 150 millions de personnes d'ici 2050. La question du sort des déplacés environnementaux et de leur statut est posée. Car Tuvalu est l'arbre qui cache la forêt : bien d'autres populations sont ou seront touchées, notamment en Afrique sub-saharienne mais également aux Etats-Unis (les déplacés de l'ouragan Katrina) ou en Europe (Pays-Bas).

## 2007 : Le lobbying anti-Kyoto dévoilé, le GIEC médiatisé

Un rapport intitulé « *Smoke, Mirrors & Hot Air* » (« Fumée, miroirs et air chaud ») publié par un groupe

qui regroupe investisseurs et assureurs, publie les résultats de sa 4<sup>e</sup> enquête annuelle sur la prise en compte du « risque carbone » par les entreprises, au moyen d'un questionnaire abordant la production, l'innovation, les consommations d'énergie, etc. Enfin, les investisseurs américains font également pression sur les entreprises lors des assemblées générales et l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) annonce qu'il « *usera de sa puissance financière* » pour influencer les gouvernements et les entreprises à agir contre les changements climatiques.

## 2009 : Les enjeux de Copenhague

200 pays participent au Sommet mondial sur le climat qui se déroule à Copenhague, du 7 au 18 décembre 2009. L'objectif : négocier de nouvelles mesures pour l'après Kyoto, qui s'achève en 2012, et maintenir le réchauffement climatique à un niveau de 2°, conformément aux recommandations des experts du GIEC. Yvo de Boer, chargé du dossier aux Nations-Unies, annonce qu'il ne faut pas attendre de traité mais « *un cadre politique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui fixe des objectifs individuels pour les pays industrialisés, qui décide comment les pays en développement les plus importants comptent s'engager à réduire les émissions d'ici à 2020, voire dans un objectif à long terme d'ici à 2050* ». Mais le texte qui résulte du sommet sera bien moins ambitieux. Si un accord a bien été trouvé dans la nuit du 18 au 19 décembre, il s'agit seulement d'une déclaration

politique, adoptée sous la pression, par des chefs d'Etat qui ne voulaient pas d'un échec. Le texte final n'est pourtant pas « *de nature à répondre à la menace climatique* », reconnaîtra la présidence européenne. Deux « engagements » figurent toutefois dans le texte : les mécanismes permettant de réduire la déforestation tels que Redd + et la création d'un Fonds vert mondial abondé par les pays développés au profit de l'adaptation des pays du sud aux changements climatiques. Deux ans plus tard, l'aide promise se fait toujours attendre.

## De Cancun à Durban

A Cancun, en décembre 2010, la COP 16 fait suite à la COP 15 de Copenhague en reprenant les négociations sur plusieurs points, dont la création d'un Fonds vert pour l'aide aux pays en développement et le programme Redd+ sur la déforestation. Certes le dialogue multilatéral a été sauvé de l'enlisement et de la faillite après l'échec de Copenhague, mais aucun engagement n'a été pris pour prolonger le Protocole de Kyoto au-delà de 2012. Le texte indique qu'il faut « *s'assurer dès que possible et à temps qu'il n'y ait pas d'écart entre la première et la seconde période d'engagement au protocole de Kyoto* », mais le Japon, la Russie et le Canada refusent de prolonger Kyoto en indiquant vouloir un nouveau traité, qui inclurait les grands émetteurs de gaz à effet de serre : Etats-Unis, Chine et Inde. Bilan : l'avenir post-Kyoto est renvoyé à la COP 17 qui se déroule à Durban du 28 novembre au 9 décembre 2011.

## Vers l'échec ?

17-12-2009

Planète \ Environnement \ Réchauffement climatique



Ban ki moon

A Copenhague, dans les couloirs du Bella Center, la tension est palpable autour des écrans, qui ont retransmis toute la journée de jeudi les différentes interventions de chefs d'Etat. De 10 heures du matin à très tard dans la nuit se sont ainsi succédés à la tribune Gordon Brown, Shimon Peres, Angela Merkel, Hillary Clinton, Nicolas Sarkozy (...). Dans les couloirs, les bruits qui circulent, venus des délégations et du centre de presse, ne sont pas encourageants. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont succédés jusque très tard dans la nuit, sans pour autant lever le doute sur la nature de l'accord qui sera conclu à Copenhague. Simple déclaration politique ou véritable prise de décision ?

Veronique Smée

## Incertitudes à Durban et objectif des 2°C hors de portée

Après l'échec des négociations internationales à Copenhague et la crise du multilatéralisme, le sommet de Cancun, fin 2010, a cependant permis de sauver la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CNUCC), comme enceinte commune de la politique internationale sur le climat. Cancun a également permis de confirmer le mécanisme REDD+ pour lutter contre la déforestation et d'entériner la création du Fonds vert pour le climat. Pour autant, beaucoup de questions majeures restent en suspens à l'approche de Durban, et notamment celle de l'après-Kyoto. En effet, non seulement aucune suite juridique n'est envisagée aujourd'hui pour la période post-2012, mais les deux plus grands émetteurs de GES que sont la Chine et les Etats-Unis refusent de s'engager sur le sujet. Bilan : le Canada, le Japon et la Russie leur ont emboîté le pas en affirmant à leur tour qu'ils ne souhaitaient pas s'impliquer dans une seconde période d'engagement de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Une situation d'autant plus critique que plusieurs organismes internationaux, dont l'Agence Internationale de l'Énergie et le GIEC, ont d'ores et déjà prévenu que l'objectif de contenir le réchauffement à 2°C est hors de portée si l'on extrapole les tendances actuelles.



# Grenelle de l'environnement

**Réunir des acteurs de la société civile et des institutions, du monde économique et politique pour négocier sur l'ensemble des sujets qui concernent le développement durable, tel est le pari lancé par Jean-Louis Borloo. Un projet inspiré du Pacte écologique initié par Nicolas Hulot lors des élections présidentielles de 2007.**



Jean-Louis Borloo et Nathalie Kosciusko-Morizet

**E**té 2007. Jean-Louis Borloo est nommé à la tête d'un ministère où pour la première fois, l'écologie est pensée de manière transversale. Le MEDAD est alors organisé en 5 pôles: climat et politique de l'énergie, transport, biodiversité, aménagement durable de l'espace, et prévention des risques techniques et sanitaires. Fort de ce « super ministère », il annonce l'organisation du « Grenelle de l'environnement » et laisse deux mois aux participants pour élaborer les propositions

qui seront débattues par six groupes de travail, composés de 40 membres - représentants d'ONG, d'entreprises, de l'Etat, des syndicats et des collectivités territoriales. Ces groupes couvrent l'ensemble des problématiques du développement durable : Climat-énergie, biodiversité, santé-environnement, production et consommation durable, gouvernance et démocratie écologique, modes de développement, emploi et compétitivité. Au total le Grenelle mobilisera plus de 1 000 contributeurs (représentants de l'Etat, filières professionnelles, entreprises, associations, collectivités territoriales). Trente-cinq parlementaires ont également pris part aux travaux de suivi.

L'enthousiasme et l'esprit d'ouverture de Jean-Louis Borloo font passer ce calendrier serré et surtout ce processus inédit, réunissant autour d'une même table des groupes peu habitués à dialoguer. « *La grande difficulté est de réunir tous les acteurs concernés sur un programme, mais je ne crois qu'à ça*, affirmait alors Jean-Louis Borloo. *Quoi qu'il arrive, nous mettrons en place des programmes opérationnels, avec des fiches d'actions indiquant les moyens, les responsables politiques, les acteurs, le financement, et le suivi* ». Si les objectifs sont clairs (déterminer une vingtaine de mesures prioritaires et immédiates), le calendrier semble très court, compte-tenu de la complexité des sujets et des intérêts divergents des acteurs... Les propositions doivent être prêtes pour la fin septembre 2007, et la synthèse présentée en octobre. L'urgence des mesures à prendre bouscule

quelque peu les acteurs. Le MEDEF crée alors sa « commission développement durable », présidée par Jean-Pierre Clamadiou, PDG de Rhodia avec pour mission « *de porter clairement la position du Medef sur les sujets environnementaux* ». Pour le ministre il s'agit « *d'essayer de prendre ce grand risque démocratique, scientifique et opérationnel qui renforcera l'intelligence de la France dans l'après-Kyoto* ». Très vite, des tensions vont apparaître, notamment sur les pesticides, les OGM, et le nucléaire, ce dernier sujet n'étant pas inscrit dans le Grenelle, au grand dam de plusieurs ONG. En décembre, le ton monte et la désillusion se fait sentir. L'Alliance pour la Planète, qui réunit les ONG au sein du Grenelle, demande à Jean-Louis Borloo « *de stopper un processus opaque et unilatéral qui sape les résultats du Grenelle* ». En cause: loin de tenir ses promesses, le « *gouvernement travaille sans concertation et prend des décisions contraires à ce qui avait été négocié auparavant* », reprochent-elles. Une impression d'instrumentalisation se dégage parfois de leurs réactions publiques, mais les ONG resteront pourtant les grandes gagnantes du Grenelle, où elles ont acquis une visibilité et une forte légitimité. Plusieurs sujets, de nature plus consensuelle, donneront naissance aux premiers engagements « grenelliens »: efficacité énergétique des bâtiments, RT 2012, bonus/malus écologique pour les véhicules, agriculture biologique, affichage environnemental des produits... En octobre 2007, Nicolas Sarkozy a acté les 273 engagements pour un « *new deal écologique* » devant de nombreuses personnalités, dont Al Gore et Wangari Mathaai. Un an plus tard, une loi cadre dite « Grenelle 1 » est votée à la quasi unanimité, les Verts s'étant abstenus et 4 députés seulement ayant voté contre.

## Un texte de loi qui déçoit

Le Grenelle 2, projet de loi considéré comme la « boîte à outils » des grandes orientations du Grenelle 1, ne sera pas adopté sous les mêmes auspices. Trois ans après une expérience de gouvernance multipartite sans équivalent autour des questions écologiques, la bulle du Grenelle a éclaté. Du dialogue entre gouvernement, industriels, ONG, syndicats et gouvernement, il est resté une loi de 274 articles avec plus de 1600 amendements. L'enthousiasme et la surexposition médiatique des enjeux environnementaux de l'automne 2007 semblent loin. Entre temps, la crise

## CHRONOLOGIE

### Janvier 2007

Les 10 candidats à la présidentielle signent le Pacte écologique de Nicolas Hulot

### Juin 2007

Lancement du Grenelle

### Octobre 2008

Adoption de la loi Grenelle 1 à la quasi unanimité

### Mars 2010

Abandon de la taxe carbone

### Juin 2010

Adoption de la loi Grenelle 2

financière est passée au premier plan des préoccupations tandis que les climato-sceptiques ont trouvé davantage d'écho dans les médias et dans l'opinion publique. Le gouvernement a reculé sur ces sujet et seule la majorité UMP vote le Grenelle 2 ; les écologistes dénoncent quant à eux un texte qui « a fait les frais de lobbies déchaînés ». Pour Les Amis de la terre, « que ce soit sur les pesticides, la politique énergétique ou la responsabilité des entreprises, les détricotages se sont succédés, ne laissant qu'une loi vide de sens, reflet du grand écart entre les discours et les actes ».

### Quatre ans plus tard, un bilan mitigé

En juin 2011, les députés Bertrand Panher (UMP, Meuse) et Philippe Tourtelier (PS, Ille-et-Vilaine) présentent un premier bilan de l'application du Grenelle 2. Retard dans la publication des décrets, poids des lobbies et manque d'organisation sur le suivi de la loi dressent un tableau assez mitigé, un an après son adoption. L'article 225 de la loi Grenelle 2, qui devait imposer aux entreprises de plus de 500 salariés de réaliser un reporting sur leurs impacts environnementaux et sociaux, constitue un véritable cas d'école de la façon dont le lobbying et les manœuvres législatives ont pu détricoter un texte pourtant adopté. Le lobbying des entreprises, incarné par le tandem AFEP-MEDEF, a eu raison du texte initial.

Alors que Nicolas Sarkozy prononçait un discours pour le 4<sup>e</sup> anniversaire du Grenelle le 20 octobre 2011, le Réseau Action Climat a dressé la liste des reniements - abandon de la contribution climat énergie, plus de 1000 km de nouvelles routes planifiés ainsi que la construction d'un nouvel aéroport à Notre-Dame des Landes, taxe poids lourds repoussée jusqu'en 2013, faible taux de rénovation des bâtiments anciens et de réduction des pesticides, etc. Fin 2011, 121 décrets sur 197 sont pris ou en cours de validation au Conseil d'Etat.

### La Taxe carbone enterrée

Entre le début de la discussion au parlement en octobre 2009 et son adoption en mai 2010, les débats du Grenelle 2 seront marqués par l'abandon de la taxe carbone, mesure pourtant emblématique annoncée par Nicolas Sarkozy. Cette taxe sur la consommation d'énergies fossiles, applicable aux particuliers comme aux entreprises, devait permettre de donner « un signal prix » au carbone. Mais le projet de loi sera annulé par le Conseil d'Etat, qui le juge inefficace et inéquitable. Face aux critiques et à l'impopularité d'une mesure mal expliquée, auxquelles s'ajoutent la défaite de l'UMP aux élections régionales, le premier ministre annonce le 23 mars 2010 que la taxe est abandonnée « pour ne pas plomber la compétitivité » des entreprises françaises. La Fondation Nicolas Hulot, à l'origine de ce projet qui figurait dans le Pacte écologique signé par tous les candidats à l'élection présidentielle de 2007, suspendra sa participation au comité de suivi du Grenelle.



## Grenelle de l'environnement : les ONG durcissent le ton

12-09-2007

Planète \ Environnement \ Grenelle de l'environnement

A la question de savoir comment elles réagiront en cas d'échec du Grenelle, les ONG veulent rester confiantes. « Le Grenelle est un excellent outil de prise de conscience des problèmes mais aussi des solutions », affirme Daniel Richard, président du WWF. « Quoi qu'il advienne, nous restons des ONG, notre mission continue. Nous avons créé l'Alliance, appris à travailler avec les syndicats, le bilan est déjà positif ». Et François Veillerette, président du MDRGF, de conclure : « C'est le gouvernement qui a la pression dans cette affaire, pas nous ».

Véronique Smée



## Les pesticides n'échappent pas au filtre économique

10-05-2010

Planète \ Environnement \ Grenelle de l'environnement

**Le volet Pesticides de la loi Grenelle 2 a été adopté par les députés, au terme d'un débat houleux. Le texte, qui sera voté mardi à l'Assemblée déçoit vivement les écologistes. Ils accusent le gouvernement d'avoir cédé au lobbying industriel.**

Colère et déception pour les écologistes. Le volet pesticides du projet de loi Grenelle 2, adopté par les députés vendredi 7 mai 2010, est très loin de répondre aux orientations tracées par la loi Grenelle 1. « Le gouvernement se couvre de honte en défendant des positions dictées par les lobbies des pesticides ! », dénonce le Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures (MDRGF).

### L'évaluation socio-économique qui dérange

L'adoption de l'article 36 bis A, qui conditionne la restriction ou le retrait d'un pesticide à une évaluation des effets socio-économiques, a fait l'effet d'une bombe chez les militants écologistes. François Veillerette, porte-parole du MDRGF ne décolère pas. « Cette mesure est contraire à la réglementation européenne ! L'évaluation des pesticides repose sur deux piliers : l'innocuité et l'efficacité. Il n'a jamais été question d'y ajouter un pilier économique ! J'espère que le gouvernement se rendra compte de son erreur et trouvera un moyen de revenir dessus ». Cette initiative française est effectivement inédite en Europe, puisqu'aucun règlement communautaire, pas même le Paquet pesticides qui entrera en vigueur au 1er janvier 2011, ne prévoit une telle évaluation.

Anne Farthouat

**Du Sommet de Rio en 1992 à l'événement « Rio + 20 » prévu en juin 2012, la pression sur les ressources naturelles et la notion d'empreinte environnementale sont devenues des réalités, pour une grande partie des populations au nord comme au sud. Pourtant, la protection de la biodiversité est un sujet qui mobilise moins que celui du changement climatique.**



*Déforestation  
au Brésil*

Crédit photo Greenpeace

**S**i dès 2004 la France affiche sa volonté de protéger les forêts en imposant au secteur public d'acheter 100% de bois certifié à l'horizon 2010, force est de constater que l'objectif n'a pas été atteint, voire abandonné. Selon le WWF, 39% des essences importées en 2009 seraient ainsi d'origine illicite. Au plan Européen (l'UE est le premier importateur de bois tropical dans le monde), la réglementation FLEGT (acronyme anglais pour « Applications des réglementations forestières,

Gouvernance et Echanges commerciaux ») peine à entrer en vigueur alors que se joue une véritable course contre la montre dans les forêts tropicales. Selon la Banque mondiale, l'exploitation abusive des forêts, caractérisée par des procédés illégaux ou non durables, serait responsable de 20% de la disparition de la forêt tropicale. Chaque année, celle-ci est amputée de 13 millions d'hectares, soit environ la taille de la forêt française. Au plan international, la prise de conscience sur la nécessité de préserver les écosystèmes indispensables aux activités humaines se développe grâce notamment aux travaux de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), qui publie chaque année une liste des espèces menacées. En 2006, elle estime qu'au moins 16 000 d'entre elles risquent l'extinction. Par ailleurs, le réchauffement climatique a déjà entraîné la disparition de 30% des récifs coralliens, tandis que la diversité des espèces de poissons a diminué de 50% dans les zones les plus touchées par la surpêche et la pollution. Plusieurs initiatives de « pêche responsable » sont alors lancées par des entreprises de la grande distribution (Carrefour, Wal-Mart, puis Auchan...). Le thon rouge devient à la fois l'objet d'âpres négociations internationales et un symbole auprès de l'opinion publique. Mais malgré la prise de conscience et la mise en oeuvre de quotas, les prises illégales sont considérables. Selon un rapport publié mi-octobre 2011 par le Pew Environnement Group, les quantités commercialisées sont en effet trois fois supérieures aux quotas alloués pour le thon rouge et atteignent un niveau record pour l'année 2010.

## Conséquences économiques et sociales

En 2005, le Millenium Ecosystems Assessment (Evaluation des écosystèmes pour le millénaire),

publié sous l'égide de l'ONU, vient bousculer la vision essentiellement écologiste de la biodiversité pour évaluer les conséquences économiques et sociales de son érosion. Les études se multiplient ensuite pour chiffrer les services rendus par la biodiversité et le coût de sa destruction. Publiée en Allemagne en mai 2008, les premiers résultats de l'étude menée par l'économiste Pavan Sukhdev (TEEB - The Economics of Ecosystems and Biodiversity) livrent des estimations vertigineuses : la perte des services écologiques pourraient représenter chaque année jusqu'à 7% du PIB mondial en 2050, soit environ 13 938 milliards d'euros. L'exemple de la seule forêt de Masoala, à Madagascar, est édifiant. Sa perte se chiffrerait à 1,5 milliard de dollars pour l'industrie pharmaceutique, 5 milliards pour le tourisme et 4 milliards de dollars pour les ménages.

Malgré sa volonté d'enrayer la perte de la biodiversité en 2010, l'Union Européenne n'atteint pas son objectif. L'idée de compenser les impacts des activités économiques sur la biodiversité s'impose peu à peu, mais sans savoir comment lui donner un prix... En France, une première initiative pour la compensation est confiée à CDC Biodiversité en 2008, pour permettre aux opérateurs économiques de restaurer ou de compenser les dommages à l'environnement créés par les projets d'infrastructures routières ou immobilières. Le site pilote de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) fait alors l'objet d'une restauration de son écosystème, qui permet à CDC Biodiversité de constituer une réserve d'actifs naturels et de générer des « unités de biodiversité », proposés à des maîtres d'ouvrage soumis à l'obligation de compenser leurs impacts. Les premiers contrats ont été signés en octobre 2011 avec deux entreprises, qui financent la restauration écologique du domaine de Cossure à Saint-Martin-de-Crau pour compenser les dommages occasionnées par des plates-formes d'activités dans les Bouches-du-Rhône.

## 2010, année de la biodiversité

2010 est consacrée « année de la biodiversité » par l'ONU. Pourtant, la cause mobilise peu, comparée avec celle du climat. Trop complexes, peu médiatisés et sans indicateurs définis, les enjeux ne dépassent pas les cercles d'initiés. Les entreprises s'y intéressent peu, en dehors de celles qui ont la plus forte empreinte écologique ou qui dépendent des ressources naturelles dans leurs activités. De nouveaux outils et méthodologies sont créés pour

## CHRONOLOGIE

### Avril 2005

Publication du Millenium Ecosystems Assessment (Evaluation des écosystèmes pour le millénaire)

### Février 2008

Création de CDC Biodiversité, opérateur de compensation de la biodiversité

### 2008

Premières conclusions du Rapport TEEB de Pavan Sukhdev

### Décembre 2010

Sommet de Nagoya

### Mai 2011

Lancement de la stratégie nationale pour la biodiversité



## L'économie au secours de la biodiversité ?

28-10-2010

Planète \ Environnement \ Biodiversité

**Publié dans sa version finale à l'occasion de la conférence internationale sur la biodiversité, le rapport Sukhdev veut convaincre décideurs politiques et les entreprises de l'intérêt économique à investir dans la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité.**

Le rapport TEEB consacre un chapitre au rôle des entreprises et préconise de comptabiliser leurs impacts et leur dépendance aux services rendus par les écosystèmes directs ou indirects. Et, dans la mesure où « *les signaux du marché ne tiennent pas compte de la pleine valeur des services rendus par les écosystèmes* », le rapport recommande aux entreprises d'intégrer dans leurs rapports annuels les « *informations sur toutes les externalités majeures, y compris les responsabilités environnementales et les changements sur le patrimoine naturel non inclus dans les comptes de l'entreprise* ». Il cite une étude à paraître, réalisée pour les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), selon laquelle 3 000 entreprises cotées dans le monde provoquaient des « *externalités* » environnementales « *s'élevant à plus de 2 billions de dollars* », soit environ 7% de leurs revenus. Ces « *externalités* » recouvrent les émissions de gaz à effet de serre (69% du total), l'utilisation excessive et la pollution de l'eau, les émissions de particules dans l'air, les déchets et l'utilisation non durable de ressources naturelles...

Véronique Smée



## Biodiversité : le sommet de Nagoya s'achève sur un bilan positif

02-11-2010

Planète \ Environnement \ Biodiversité

**La dixième conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue du 18 au 29 octobre à Nagoya (Japon) a abouti à un accord positif, notamment sur l'exploitation des ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices qui en résultent.**

Le « protocole APA », (protocole pour l'accès et le partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques), devenu « protocole de Nagoya », a été voté, après huit années de négociations et entrera en vigueur en 2012. C'était un enjeu central de cette conférence, puisqu'il devait organiser la rétribution des pays possédant des ressources génétiques utilisées par les entreprises, des secteurs de la chimie ou de l'agriculture notamment. Cet accord implique désormais que les pays donnent leur consentement pour l'exploitation de leurs ressources et que les savoirs traditionnels qu'ils abritent soient reconnus.

Véronique Smée

les mobiliser, dont l'ESR (Evaluation des services rendus par les écosystèmes aux entreprises), outil international mis en place par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Côté gouvernance, l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem services), une plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité qui serait une sorte de pendant du GIEC, peine à voir le jour. Lancée en 2005, l'idée est en cours de concrétisation cinq ans plus tard. Fin 2010, l'année de la biodiversité est malgré tout « sauvée » par l'accord international de Nagoya. La Convention sur la diversité biologique (CDB) aboutit en effet à un accord positif des 193 Etats présents, notamment sur la préservation des écosystèmes, l'exploitation des ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices qui en résultent. Publié lors de la CDB, la version définitive du rapport TEEB de Pavan Sukhdev souligne le rôle et les responsabilités des entreprises dans la préservation des ressources naturelles. Il reçoit un certain écho en France, qui publie en mai 2011 la nouvelle « Stratégie nationale pour la biodiversité » où figure l'objectif pour 2020 « *d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les décisions économiques* ». Les entreprises peuvent de manière volontaire adhérer à une charte qui les incite à prendre en compte la biodiversité. De fait, le niveau d'engagement est très différent selon les entreprises. Certaines se préoccupent depuis long-

temps de la biodiversité parce qu'elles sont soumises à la réglementation, comme les producteurs de béton et granulats, les gestionnaires d'infrastructures ou encore l'industrie cosmétique et pharmaceutique, concernée par le Protocole de Nagoya pour l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques. Parmi les premiers signataires, on trouve ainsi Lafarge, Cemex, Yves Rocher, LVMH, Cosmetic Valley, SITA, Suez environnement, Vinci... Des secteurs d'activités pour qui la biodiversité n'est pas une question neuve et dont les activités sont concernées au premier chef.



Collecte pour la prospection biologique  
© IRD / Guillaume ODONNE



# SOCIAL

## **DISCRIMINATION**

Du déni à la promotion de la diversité ..... p 13

## **RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Le nouveau mal de l'entreprise ..... p 16

par Béatrice Héraud

# Du déni à la promotion de la diversité

## DISCRIMINATIONS

**Si en 2011 la question de la promotion de la diversité fait figure de politique incontournable de la RSE, le concept était quasi inexistant en 2001. Retour sur une décennie où l'on est passé du déni à la reconnaissance des discriminations, sans toutefois déployer véritablement la diversité dans les entreprises.**

« Discriminations ? Quelles discriminations ? » s'interrogeaient encore les entreprises au début des années 2000. Alors que le sujet faisait débat depuis 30 ans dans la société française, le monde du travail a semblé découvrir l'ampleur du problème relativement tardivement, dans les dernières années du 20<sup>e</sup> siècle. Pas vraiment définies, tués par ses victimes, difficiles à faire reconnaître, peu médiatisées, les discriminations ne semblaient pas passer la porte des bureaux et ateliers français. Et quand elles étaient évoquées, elles restaient officiellement le fait de quelques trublions chez les collègues ou clients. Il faudra attendre 2001 pour que l'entreprise elle-même puisse être considérée comme discriminante. La loi du 16 novembre relative à la lutte contre les discriminations dans l'emploi marque un tournant essentiel, même si elle est restée dans un premier temps presque exclusivement théorique. C'est avec celle-ci que l'on intègre enfin les critères de l'orientation sexuelle, de l'apparence physique, du patronyme ou de l'âge. C'est aussi cette loi qui va inverser la charge de la preuve en demandant désormais à l'employeur d'établir qu'il n'y a pas eu de discrimination et non au plaignant de démontrer son existence. Le tout sous peine de sanctions civiles et pénales.

### La médiatisation de cas emblématiques

Certes, malgré ce qu'affirmaient à l'époque les opposants à la loi, les affaires de discriminations sont encore loin d'engorger les tribunaux. Mais cette évolution législative aura certainement été l'une des étapes essentielles de l'éveil des consciences du côté des victimes comme des entreprises. Et peut-être même, surtout, du grand public. Car si les cas portés devant la justice restent finalement assez rares, quelques uns ont eu un retentissement médiatique extrêmement important. Le cas des codes BBR (Bleu Blanc Rouge) d'Adecco est à cet égard emblématique. En 2000 éclate l'affaire des fichiers recensant les intérimaires issus de l'immigration et des annotations portées sur les fiches de postes des entreprises souhaitant exclure ce type de candidats. SOS Racisme monte au créneau et assure la publicité de ce cas d'école. Il faudra ensuite dix ans d'allers-et-retours judiciaires avant que les sociétés mises en cause soient définitivement condamnées en juillet 2011. Entre-temps cependant, les entreprises prennent conscience de ce nouveau risque et

### Comment mesurer les discriminations ethniques

Faut-il nécessairement mesurer pour moins discriminer ? La question divise les acteurs de la lutte contre les discriminations envers les personnes d'origine étrangère. Car derrière, c'est l'utilisation des statistiques ethniques, interdites en France qui est visée. Outil de mesure indispensable pour ses défenseurs, instrument dangereux et simpliste pour ses détracteurs, ce mode de recensement est un serpent de mer qui revient régulièrement sur la table sans que jamais l'Etat n'ait réussi à trancher. Il existe cependant des outils comme le CV anonyme ou le testing. Popularisé par les actions médiatiques de SOS racisme dans les boîtes de nuit en 1999, il est depuis utilisé sous diverses formes, notamment pour les embauches, par un nombre croissant de sociétés comme Casino, même s'il semble encore réservé aux grandes entreprises et que peu d'entre elles sont aujourd'hui prêtes à rendre publics leurs résultats. Et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) autorise désormais la prise en compte de la nationalité d'origine de la personne et de ses parents dans un cadre auto déclaratif et de manière anonyme. Surtout, la question des statistiques ethniques reste limitée à un seul type de discrimination sur les 18 que recense la loi française. Enfin, la réduction des discriminations passe en premier lieu par la mise en place de processus de recrutement ou de promotion clairs et en rapport avec les seules compétences des intéressés.



## CHRONOLOGIE

### 16 novembre 2001

La loi instaure un cadre général de lutte contre les discriminations en modifiant le code du travail

### 2002

Le testing est reconnu comme une preuve de discrimination par la justice

### 22 octobre 2004

Lancement de la Charte de la diversité

### 2005

Mise en place de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde)

### 11 février 2005

La loi sur le handicap prévoit l'augmentation des sanctions financières contre les entreprises n'employant pas 6% de travailleurs handicapés

### 23 mars 2006

Loi pour l'égalité des chances pour combattre les inégalités et les discriminations des populations des quartiers difficiles

### 17 décembre 2008

Création du label diversité

### 7 mai 2009

Rapport de Yazid Sabeg sur la diversité et l'égalité des chances

### 1er janvier 2010

Mise en œuvre de la loi obligeant les entreprises françaises de plus de 50 salariés à favoriser l'emploi des seniors

### 13 janvier 2011

Loi fixant un quota de 40% de femmes dans les CA en 2017

### 1 mai 2011

Absorption de la Halde par le Défenseur des droits

## Le rôle essentiel de la Halde

En 5 années d'existence, la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) a donné un coup de projecteur aux 18 facteurs de discriminations bannis par la loi. Un succès qui était loin d'être acquis à sa création en 2005. Regardé avec un mélange de crainte et de circonspection par les syndicats, les entreprises mais aussi les victimes elles-mêmes, elle a su se forger une crédibilité en très peu de temps : l'autorité a reçu plus de 40000 réclamations, 83% des Français ont jugé son action « utile » (sondage 2010) et la justice s'est rangée à son avis dans 80% des cas. Alors même qu'elle a été présidée pendant l'essentiel de son action par un ancien grand patron, l'ex-PDG de Renault Louis Schweitzer, son indépendance a pu faire crisser des dents ses anciens homologues du CAC40 qui ont dû subir ses testings et ses avis mettant en cause les entreprises. Même agacement du côté gouvernemental, lorsque la Halde a pris position contre les tests ADN pour les candidats à l'immigration ou explicité les règles de pratiques religieuses en entreprise. Est-ce cette hardiesse qui aura conduit à son absorption par le Défenseur des droits mis en place depuis mai 2011 ? Très controversée, cette

disparition d'une institution qui pouvait agacer tout autant qu'elle était respectée ne peut encore donner lieu à un bilan sachant que la mise en place de la nouvelle autorité est encore en chantier.



commencent à mettre en place des politiques - plus ou moins - formalisées de lutte contre les discriminations telles des actions de sensibilisation, de parrainage ou la conclusion de partenariats destinés à favoriser l'égalité des chances. En 2003, quelques années après avoir été montrée du doigt pour ses codes BBR et mis en place des formations pour ses cadres, la société d'intérim Adecco en fait un axe majeur de la communication corporate de sa filiale Adia en clamant : « *ne vous fiez pas aux apparences, fiez vous aux compétences* ».

## La levée progressive du tabou

Un peu plus tard, en 2005, la Halde (*voir encadré*) va entériner le changement des règles du jeu. Très vite elle s'impose comme un acteur clé de la lutte contre les discriminations, n'hésitant pas à dénoncer, suite à des enquêtes minutieuses, les entreprises incriminées. En recueillant l'ensemble des réclamations des victimes (jusqu'à 12000 la dernière année), cette Haute autorité de lutte contre les discriminations va peu à peu permettre de lever le tabou de la discrimination. Plus que toutes autres, les personnes issues de l'immigration sauront en faire usage : durant toute sa - brève - existence (6 ans), l'origine restera le principal critère de saisine de la Halde dans le domaine du travail. Quant aux femmes, elles oseront petit à petit déposer des réclamations devant l'institution pour dénoncer les discriminations dont elles pouvaient faire l'objet, particulièrement lors de leur(s) grossesse(s).

## La diffusion du concept de diversité dans les entreprises

Parallèlement à cette mise en lumière de l'existence des discriminations, s'est aussi imposé le concept de diversité, jugé plus acceptable pour les Français que celui, américain, d'« affirmative action ». En 2004, Claude Bébéar et Yazid Sabeg vont ainsi donner un coup d'impulsion en lançant la Charte de la diversité. 7 ans plus tard, 3 357 entreprises en sont signataires. Parmi celles-ci, des grandes sociétés - Total, La Poste, Adecco ou BNP Paribas - mais aussi 79% de PME. Devenue objet de communication, la diversité va alors prendre toute sa place dans les rapports développement durable du CAC40. Et les trophées, études ou rapports qui la valorisent vont se multiplier. Pourtant, beaucoup de ces entreprises pionnières n'iront pas plus loin que le seul engagement déclaratif. Le bilan 2011 de la Charte de la diversité montre que seulement 30% des entreprises - et 20% des PME - ayant répondu à l'enquête ont formalisé leur politique globale sur le sujet. Ceci explique sans doute que deux ans après sa création, seulement 265 organismes peuvent aujourd'hui afficher le label diversité, qui juge sur pièce la démarche globale.



## Diversité : les grandes entreprises s'engagent dans l'action positive

Entreprises \ Ressources humaines \ Diversité

22-10-2004

« Les entreprises doivent dépasser les réflexes de confort, de prudence ou de conformisme, qui souvent constituent des freins au recrutement des diplômés issus de l'immigration, puis à leur promotion dans l'entreprise. » La charte de la diversité affiche clairement ses ambitions. Initié par l'Institut Montaigne, un club de réflexion fondé par Claude Bébéar, et par l'AFEP, ce mouvement en faveur de l'action positive a débuté en janvier 2004 avec la publication du rapport « Les oubliés de l'égalité des chances », rédigé par la journaliste Laurence Méhaignerie et Yazid Sabeg, chef d'entreprise d'origine maghrébine. Ce rapport souligne qu'aujourd'hui, les « minorités visibles », principalement noires et maghrébines, représentent « autour de 12% de la population », mais sont encore rares dans le monde politique, judiciaire, médiatique, dans les directions d'entreprises, les corps intermédiaires ou les institutions et sont très sous-représentées dans la fonction publique et dans les postes en contact avec le public. A qualifications ou diplômes équivalents, elles sont jusqu'à 5 fois plus touchées par le chômage.

Véronique Smée

Faut-il y voir un manque de conviction réelle dans le concept de diversité ou une mauvaise identification des apports de l'ouverture du monde du travail à des profils différents ? Contrairement aux pays anglo-saxons, la diversité est encore trop rarement envisagée en France comme moteur de performance et d'innovation, mais plutôt comme un rempart imparable et positif à la discrimination. Or, le lien de cause à effet entre les deux est loin d'être systématique.

### La ténacité, malgré tout, des discriminations

L'emploi reste en effet le premier domaine de discriminations. En 2006, l'enquête référence de l'Observatoire des discriminations montrait qu'un candidat au patronyme étranger (sans photo) recevait en moyenne 3 fois moins de réponses qu'un candidat aux nom et prénom « français de souche ». Et selon un baromètre réalisé en 2011 par la Cegos, l'origine resterait le premier critère de discrimination dans l'entreprise. Par ailleurs, il est aussi deux fois plus difficile pour une personne handicapée de trouver un emploi selon l'Observatoire des inégalités. Les délégués syndicaux gagnent en moyenne 10% de moins que leurs homologues (enquête Thomas Breda, 2010), et les femmes restent en moyenne payées 27% de moins que les hommes (Observatoire des inégalités). D'autres discriminations restent invisibles ou presque, comme celles de porteurs de maladie comme le VIH, qui sont encore stigmatisés et préfèrent taire leur état. Quant aux discriminations liées à la religion, à l'apparence physique, à l'orientation sexuelle, elles sortent tout juste de l'ombre aujourd'hui.

### Efficacité de la réglementation

Il semble alors que la législation seule soit en mesure d'inverser réellement le cours des choses. C'est ainsi la loi du 11 février 2005 qui renforce pour 2010 le montant des contributions Agefiph pour les entreprises de plus de 20 salariés ne respectant pas le quota de 6% d'employés handicapés (de 400 à 600 fois le smic horaire brut, multiplié par le nombre de travailleurs handicapés manquant à l'effectif) qui permet de transformer les déclarations d'intention en mesures concrètes. Il en sera de même suite à la loi de 2008 les obligeant à mettre en place un plan d'action pour l'emploi des seniors sous peine d'une amende de 1% de la masse salariale. Et avec celle de 2006 sur l'égalité salariale, puis celle de 2011 sur la création d'un quota de 40% de femmes dans les conseils d'administration à l'horizon 2017. D'autres pays ont adopté des lois similaires, dont l'Espagne en 2007. Pays pionnier en la matière, la Norvège compte aujourd'hui 40% de femmes dans les conseils d'administration.

## Le « plafond de verre », encore et toujours

Si la notion de « Plafond de verre » fait son entrée dans le vocabulaire sociologique dès la fin des années 70 aux Etats-Unis pour désigner les difficultés de promotion des femmes dans le monde de l'entreprise, elle acquiert dans la dernière décennie un écho bien plus large. En signant en 2006, le très pertinent documentaire « Plafond de verre, les défricheurs », Yasmina Benguigui montre au grand public toute l'acuité de l'expression pour les jeunes diplômés issus de l'immigration. Car encore aujourd'hui, si l'on se réfère aux données de l'INSEE et de l'INED les personnes originaires d'Afrique ou du Maghreb doivent plus que toutes les autres faire valoir un très haut niveau de diplôme pour obtenir un poste de cadre (70% de ces cadres possèdent un bac +5 contre seulement 40% des cadres d'origine européenne). Quant aux femmes, elles sont encore loin d'avoir brisé la chape de plomb qui entoure les promotions dans le monde de l'entreprise. Selon une étude de l'APEC parue en mars 2011, à partir de 35 ans, et surtout après 40, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à obtenir des postes à responsabilité. Et des actions médiatiques, comme celles menées depuis 2010 par les féministes de La Barbe, montrent qu'encore aujourd'hui de nombreux secteurs économiques restent extrêmement peu ouverts aux femmes.





### Quel avenir pour la Halde ?

**08-10-2010**  
**Entreprises \ Ressources humaines \ Discrimination**

« La Halde est devenue la première autorité de recours, mais il faut encore renforcer son pouvoir », a souligné Louis Schweitzer lors de sa dernière conférence de presse à la tête de l'institution. Deux domaines doivent être renforcés : les opérations de testing et les visites inopinées en entreprise, prérogative promise par Nicolas Sarkozy fin 2008, mais qui n'a jamais été transposée dans la loi depuis. Malgré ces regrets, Louis Schweitzer dresse un bilan positif de ces cinq années. « Il y a cinq ans, les discriminations étaient assimilées à la question des banlieues, aujourd'hui elles recouvrent un sens beaucoup plus large dans l'opinion. C'est aussi un sujet qui progresse dans les entreprises, beaucoup comprennent qu'il ne suffit plus de signer des chartes mais qu'il faut des actions concrètes », observe-t-il. De fait, la Halde a obtenu un certain nombre de condamnations qui ont pris valeur d'exemple. Elles ont également permis à de nombreuses victimes qui n'auraient pas osé porter plainte, de franchir un pas. Ses condamnations ont d'ailleurs été suivies dans 79% des cas par les tribunaux, avec de beaux succès.

Veronique Smée

## CHRONOLOGIE

**17 janvier 2002**

La loi de modernisation sociale oblige l'employeur à prendre toutes les mesures utiles afin de prévenir les risques psychosociaux.

**2003**

L'enquête santé de l'INSEE 2002-2003 montre que 47,5% des salariés sont exposés à des risques psychosociaux.

**21 juin 2004**

Les risques psychosociaux constituent une des mesures du « Plan Santé au travail 2005-2009 »

**2006**

Vague de suicides au centre Guyancourt de Renault

**12 mars 2008**

Rapport sur « la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail » du magistrat Philippe Nasse et du psychiatre Patrick Légeron.

**Juillet 2008**

Un accord national interprofessionnel sur le stress est signé par les organisations syndicales et patronales.

**2009**

Vague de suicides chez France Télécom et de violences dans d'autres entreprises (sabotages, séquestrations, homicides).

**15 février 2010**

Le rapport « bien-être et efficacité au travail » formule 10 propositions pour réduire le stress en entreprise.

**11 mai 2010**

La Cour de cassation reconnaît le « préjudice d'anxiété » pour un salarié ayant été confronté à l'amiante dans le cadre de son travail.

**19 mai 2011**

La « faute inexcusable » de Renault est confirmée pour l'un des suicides de 2006.

**Si dans les années 90, la problématique de la santé au travail s'est plutôt focalisée sur les troubles musculo-squelettiques, la dernière décennie a été celle de la mise en lumière des risques psychosociaux. Sans que l'on ait encore réussi à trouver de véritables solutions.**

Réservé à la connaissance d'un petit cercle d'initiés au début des années 2000, le terme « risques psychosociaux » (RPS) parle désormais à tout manager et salarié. En France, ce sont les trois suicides de cadres intervenus entre octobre 2006 et février 2007 dans le Technocentre de Guyancourt de Renault qui ont commencé à réellement alerter les médias et la société sur la question. S'en suivra la vague de violences liées aux différents plans sociaux mis en place à l'occasion de la crise économique de 2008 comme les séquestrations des patrons de 3M, Sony, Caterpillar, le meurtre en 2009 du patron de la société de transports Senegas par l'un de ses salariés, des tentatives de sabotage par des salariés dans des centrales nucléaires et l'emballement médiatique autour des suicides chez France Telecom (60 en 3 ans) recensés par l'Observatoire du stress créé par des syndicalistes de France Télécom. Une multiplication de drames, considérés comme des conséquences de ces RPS, qui déclencheront la prise de conscience générale de l'ampleur du problème. Au fur et à mesure les langues se délient dans le privé comme le public : les agents de Pôle emploi, de l'ONF, ou du ministère de l'Écologie ne sont pas épargnés. Chaque année, 400 suicides seraient ainsi liés au travail, selon l'Union nationale de prévention du suicide. Mais sans aller jusqu'à cette extrémité, le stress, les violences, le harcèlement moral ou le burn-out sont devenus en 2007 les premières causes de consultation pour pathologies professionnelles, devant les troubles musculo-squelettiques, souligne l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire). Ces « fracassés du travail », comme les appelle la psychologue du travail Marie-Pezé ne sont pas une exception française. Au sein de l'Union européenne, 28% des travailleurs sont exposés à au moins « un facteur susceptible d'affecter de manière défavorable leur bien-être » (Eurostat, Statistics in Focus 2009).

### Des entreprises démunies

Depuis 2002, la loi de modernisation sociale soumet l'employeur à l'obligation d'intégrer les risques psychosociaux dans l'évaluation globale des risques de l'entreprise et à prendre toutes les mesures utiles pour les prévenir. Mais la plupart d'entre eux semblent encore démunis face à l'ampleur du problème. On se souvient notamment de la gestion de crise calamiteuse du président de France Télécom, Didier Lombard, qui avait parlé de « mode » des suicides. Et il aura fallu des mois pour que le groupe annonce l'ouverture d'une négociation sur le stress avec les partenaires sociaux. Chez Renault, qui a

### Stress au Travail : IBM dans la zone rouge pour la CFDT



**09-02-2005**  
Entreprises \ Santé

« Les salariés qui nous appellent au secours sont dans un état de détresse inimaginable.

Nous avons voulu dire publiquement quelles peuvent être les conséquences psychiques d'une organisation comme celle d'IBM puisque, depuis les années 60, elle sert de modèle à d'autres entreprises », détaillent sur un ton grave, les représentants CFDT d'IBM France.

Le système de gestion mis en place par l'entreprise depuis 2000, repose sur deux piliers : le taux d'utilisation et la notation. « La note n'est pas établie en fonction du travail mais de quotas par types de notes. L'appréciation est faite par un responsable des ressources humaines avec qui vous ne travaillez pas directement et un manager opérationnel qui peut être situé dans un autre pays que le vôtre ! » L'organisation des locaux participe au phénomène : à la tour Descartes, dans le quartier de la Défense à Paris, plus aucun salarié n'a de bureau attribué. Pour la CFDT, ces divers facteurs permettraient à IBM de supprimer 1000 emplois par an en France, sans aucun plan social mais le syndicat veut, aussi et surtout, dénoncer « un mode d'organisation conduisant à éliminer les salariés qui ne sont pas de « hauts performeurs » (terminologie maison).

Anne Catherine Husson-Traoré

pourtant été l'une des premières entreprises à se doter d'un observatoire du stress - l'OMSAD - en 1998, personne n'a semble-t-il su détecter à temps les tensions existantes au Technocentre. Et malgré la profonde réorganisation du travail qui s'en est suivi après la période dramatique de 2006-2007, un autre suicide a eu lieu sur le site deux ans plus tard.

Depuis quelques années, les contentieux pour « faute inexcusable » des employeurs se sont corrélativement multipliés. Renault, condamné en décembre 2009 pour le suicide d'un salarié du Technocentre, aurait ainsi dû « avoir conscience du danger » et prendre des mesures pour éviter le drame, a jugé le tribunal des affaires sociales de Nanterre. Une tendance qui risque de se développer au civil comme au pénal, selon les avocats spécialisés. En effet, le droit à la santé au travail prend de plus en plus le pas sur le droit du travail, comme l'a montré l'arrêt Snecma du 5 mars 2008, dans lequel la Cour de cassation a suspendu un projet de réorganisation de l'entreprise au motif qu'il menaçait la sécurité physique des salariés.

### La prévention des risques psychosociaux devenue incontournable

En dix ans, la prévention des risques psychosociaux est donc devenue incontournable pour les entreprises. Avec du retard par rapport aux pays anglo-saxons, plusieurs outils se sont développés : audits internes auprès des salariés, observatoires du stress, programmes d'assistance aux employés destinés à améliorer leur bien-être, recours à des cabinets de consultation RH, à des psychologues,

## Les acteurs de la santé au travail impuissants

Clefs de voute de la prévention des risques psychosociaux, les médecins et inspecteurs du travail ont cependant été jusque-là les grands oubliés... alors que les salariés se sentent de plus en plus exposés au stress dans leur entreprise (65% en 2010 contre 55% en 2009, selon la seconde édition du baromètre annuel de l'Observatoire de la vie au travail), le stress n'est toujours pas reconnu comme maladie professionnelle en France (le BIT l'a reconnu en 2010). Et le faible nombre de médecins du travail - 6 500 - pour suivre les 23 millions de salariés du secteur privé, n'aide pas à la prise en charge des personnes fragilisées. Quant aux 2 000 inspecteurs du travail (12 pour le secteur des affaires de la Défense-Courbevoie-Puteaux qui regroupe 150 000 salariés), ils sont aujourd'hui submergés par les plaintes liées aux risques psychosociaux, selon l'association L611-10. Face à la faiblesse des moyens humains extérieurs à l'entreprise, la direction générale du travail regarde aujourd'hui de près la possibilité de renforcer le rôle des CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) dans la prévention des risques psychosociaux.

formation et sensibilisation des managers de proximité et DRH... Mais peu agissent encore sur le fond du problème, qui est souvent l'organisation et l'environnement mêmes du travail. Certains dirigeants refusent encore de voir le milieu professionnel comme un potentiel facteur de risque. Pour montrer



## Des salariés seuls face aux injonctions paradoxales

24-04-2011

Entreprises \ Ressources humaines \ Conditions de travail

**Novethic :** Dans votre livre, « Travail, les raisons de la colère »\*, vous vous montrez critique sur l'utilisation généralisée du terme « risques psychosociaux ». Pourquoi ?

**Vincent de Gaulejac, directeur du Laboratoire de changement social de l'Université de Paris 7-Diderot :** Au cours de la précédente décennie, les notions de stress, de violence et de souffrance étaient prédominantes. Aujourd'hui, c'est celle de « risques psychosociaux » qui s'est imposée. Mais s'agit-il de risques pour l'employeur ou pour l'employé ? Dans le champ des sciences humaines, le « psycho » et le « social » recouvrent une multiplicité de situations. Le mot « violence » désigne clairement la responsabilité de l'organisation et de son fonctionnement. « Risque » est plus neutre. Ce terme politiquement correct ne froisse personne et permet de neutraliser les enjeux de pouvoir et les conflits. C'est une façon de montrer que l'on se préoccupe du problème, sans pour autant s'engager à s'attaquer à ses sources. Parler de « risques », c'est risquer d'occulter la violence, de ne pas reconnaître la souffrance, de nier les sources du malaise...

**Novethic :** L'obligation de sécurité se renforce pour les employeurs. Qu'en pensez-vous ?

**V. de Gaulejac :** Les commissions sur le mal-être au travail fleurissent à l'initiative des acteurs politiques. La menace de procès pèse de plus en plus sur les employeurs. On constate une sorte de « prescriptofrénie » envers les entreprises. On leur prescrit un idéal, une norme, des objectifs : zéro défaut, zéro délai, zéro mal-être... Mais cette tendance à sanctionner les entreprises en les touchant au porte-monnaie repose sur un malentendu. Devoir respecter la loi n'est pas une panacée. La loi sur le harcèlement moral n'a produit aucun effet : ce n'est pas parce que l'on punit de temps en temps un harceleur que l'on va éradiquer le harcèlement. Dans les organisations actuelles, chacun est mis sous pression et peut tour à tour devenir harcelé et harceleur. Il faut questionner l'organisation du travail qui favorise ce type de scénario.

\*Travail, les raisons de la colère, éditions Le Seuil, le 3 mars 2011.

Marie José Gava

que le gouvernement prenait le problème à bras le corps, Xavier Darcos, alors ministre du travail, lance en 2009 un plan d'urgence sommant les entreprises de plus de 1 000 salariés de négocier avec leurs représentants syndicaux sur la question. Deux ans plus tard, 600 sociétés (soit environ une sur deux) ont mis en place un plan d'actions mais seule une minorité d'entre eux comporte des engagements précis sur les modalités. Et l'on attend encore la mise en place d'indicateurs nationaux pour mieux suivre les facteurs de risque.



Pourtant, les entreprises vont sans doute être obligées d'accélérer leurs plans la prévention, ne serait-ce que pour des questions purement financières ou d'attractivité des candidats au recrutement par exemple, mais aussi, de façon peut-être plus surprenante, pour répondre aux attentes des actionnaires et fonds d'investissements. « Depuis un ou deux ans, ces derniers s'intéressent à la question lorsqu'ils doivent réfléchir à une acquisition, car ils craignent une dégradation de l'image et des difficultés de transformation de l'entreprise en question », estime la fondatrice du cabinet Artélie Conseil, Bénédicte Haubold. Si peu d'actionnaires se sont encore retirés d'une société ou ont refusé d'investir pour ce motif, ils peuvent cependant ajouter des clauses spécifiques dans les contrats,

diligenter des audits internes ou mettre la question sur la table à l'occasion d'assemblée générale... Ensuite, si le coût est d'abord humain, la non-anticipation de ces risques peut coûter cher aux entreprises. Non seulement le turn-over, l'absentéisme et la démotivation des salariés pèsent sur le bilan de l'entreprise, mais elles risquent également de lourdes pénalités en cas de procès. En 2010, le

Conseil constitutionnel a en effet étendu la liste des préjudices que peut invoquer un salarié contre son employeur dans le cas d'un accident du travail lié aux RPS. S'il est reconnu une « faute inexcusable » de l'entreprise en cas de suicide par exemple, le montant des dommages peut aller jusqu'à 500 000 €. Mais c'est aussi l'ensemble de la société qui en pâtit. Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, le coût des risques psychosociaux s'est élevé entre 2 et 3 milliards € en 2007 pour les dépenses de soins, celles liées à l'absentéisme, aux cessations d'activité et aux décès prématurés. Ce chiffre élevé constitue pourtant une évaluation a minima, précise l'INRS. Car il faut aussi ajouter les coûts indirects (démissions, conflits, baisse de productivité, etc.) qui peuvent représenter de 1,5 à 5 fois plus cher que les coûts directs, selon le BIT. Au niveau mondial, l'organisme chiffre ce coût entre 3 et 4% du PIB des pays industrialisés.

## Prendre le problème à la source : la question de la formation

Pointées du doigt pour avoir enseigné des méthodes de management à leurs élèves sans véritablement se soucier de leurs conséquences psychologiques, les plus prestigieuses écoles de commerce telles HEC, Audencia ou Euromed mettent désormais en avant leurs programmes de sensibilisation et/ou de formation aux risques psychosociaux. Tout comme l'ICN business school Nancy Metz qui déclare sur son site vouloir former « des futurs managers responsables de leurs actes et de leurs décisions, tant pour les effets provoqués sur eux-mêmes que sur leurs collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires... Les managers d'aujourd'hui doivent s'engager en ayant conscience de l'impact de leurs décisions sur leur environnement, tant à court terme qu'à plus long terme ». Une façon de se démarquer pour les plus petites écoles et pour les plus grandes de répondre aux critiques. S'agit-il pour autant d'une véritable remise en question des méthodes de management enseignées jusqu'à présent? Il faudra voir les résultats de cette nouvelle génération sur le terrain, dans trois ou quatre ans. Deux écoles, Grenoble EM et les Arts et Métiers ParisTech, qui planchent depuis plusieurs années sur le sujet sont particulièrement suivies : en 2011 elles ont été choisies par le ministère du Travail comme établissements pilotes pour former des managers aux risques psychosociaux dans le cadre du Plan Santé au Travail 2. Et un réseau francophone de formation a été créé en 2010 pour faciliter l'insertion de la question de la santé et au travail et des RPS dans les enseignements des business school. Dans son rapport rendu en mai 2011, le député UMP Guy Lefranc préconise également une labellisation par l'Etat des écoles qui mettent en place un module de formation sur la santé au travail et la gestion des équipes.





# Le réveil de l'opinion publique sur les risques industriels

## CHRONOLOGIE

**21 septembre 2001**

Explosion de l'usine AZF à Toulouse. 30 morts, 2500 blessés.

**14 novembre 2002**

Naufrage du Prestige. 77 000 tonnes de pétrole répandues au large des côtes espagnoles.

**10 mars 2003**

Liquidation de Métaeurop Nord (Glencore). 830 licenciements et abandon du site considéré comme l'un des plus pollués d'Europe.

**Janvier 2008**

Le préjudice écologique est reconnu dans l'affaire de l'Erika.

**30 décembre 2009**

Le tribunal civil de la Haye se déclare compétent pour instruire la plainte déposée par des paysans nigériens contre Shell pour pollution au Nigeria.

**20 avril 2010**

Explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon louée par BP dans le golfe du Mexique.

**Mai 2010**

Après une intense campagne de Greenpeace, Nestlé annonce son intention de se fournir en huile de palme responsable

**24 août 2010**

Rejet du projet de la mine de Vedanta en Inde après une forte mobilisation des opposants.

**Février 2011**

Un juge équatorien condamne Texaco-Chevron à payer 8 milliards \$ pour pollution de l'Amazonie.

**11 mars 2011**

Explosion de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon. La gestion de Tepco est mise en cause.

**Alors qu'elles ont acquis un rôle prépondérant dans l'économie mondiale, les multinationales font aussi l'objet d'une demande de plus en plus importante de responsabilisation par les acteurs de la société civile, qui pointent les conséquences environnementales et sociales de leurs activités.**

Dès son premier mois d'existence en octobre 2001, la rédaction de novethic.fr est confrontée en direct à un cas d'école : l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, le 21 septembre 2001. Une des plus grandes catastrophes industrielles qu'ait connue la France dans les 50 dernières années. Et un symbole montrant, s'il était nécessaire, que le pays n'était pas épargné par les risques liés à l'activité des entreprises. Dix ans plus tard, l'explosion de la plate-forme pétrolière Deepwater dans le golfe du Mexique, ou l'accident nucléaire de Fukushima au Japon, rappelleront aussi durement que, malgré les avancées technologiques et la sécurisation croissante des installations, l'industrialisation du monde a des impacts environnementaux et sociaux très négatifs. De 2001 à 2011 pourtant, outre ces accidents spectaculaires, les innombrables cas de pollutions, déforestations, ou mépris des populations locales et des travailleurs, ont entraîné une demande de plus en plus forte de responsabilisation des entreprises.

### Des risques de moins en moins acceptés

De plus en plus médiatisés et de moins en moins acceptés par les populations, à l'heure où les discours

des entreprises se parent des vertus du « développement durable », l'existence de risques inhérents à la « marche du progrès », n'est plus admise aujourd'hui comme elle pouvait l'être au 20<sup>e</sup> siècle. Le nouveau millénaire s'est ouvert avec le dogme du « risque zéro », du moins pour les installations des pays occidentaux, et la nécessité d'encadrer plus largement les activités des entreprises, partout à travers le monde. Au fil de la dernière décennie, on verra ainsi les riverains, les élus puis le grand public et les investisseurs, demander des comptes aux entreprises coupables de dommages sociaux et environnementaux. D'autant plus que l'usage généralisé d'Internet aura accru à la fois la demande de transparence de la société et la puissance de frappe des mobilisations.

En France par exemple, la catastrophe d'AZF a provoqué le réveil des consciences des populations urbaines situées aux abords des usines classées Seveso 2, entraînant la mise en place d'une législation sur les risques industriels dans tout l'Hexagone. En 2011, les élus locaux ont été en première ligne de la mobilisation contre les gaz de schiste (*voir encadré*).

### Les gaz de schiste : un réveil de la conscience environnementale des Français ?

Avec la fermeture des dernières mines au début des années 2000, la question de l'exploitation des ressources du sous-sol ne semblait plus inquiéter les Français. Les quelques projets gaziers, pétroliers ou géothermiques de grande envergure encore en route ou en activité ne suscitaient plus guère de polémiques. Pourtant fin 2010/début 2011, l'éventualité d'une exploitation des gaz de schiste a entraîné une énorme mobilisation citoyenne. Pour la première fois depuis des années, des nombreux citoyens et élus ont ainsi manifesté à travers la France leur désaccord à l'exploitation de cette ressource dont les dommages environnementaux commençaient à être violemment dénoncés par les associations écologistes des Etats-Unis, le premier et plus gros producteur de gaz de schiste. Une mobilisation telle que le gouvernement a fini par légiférer sur le sujet pour interdire la technique d'exploitation de ces gaz. Ce mouvement très en amont de la réalité du projet, marque sans doute un tournant dans la prise de conscience française des dégâts sanitaires et environnementaux pouvant être provoqués par les activités industrielles. Alors que le gouvernement ne l'avait absolument pas vu venir, il a aussi mis en évidence le déficit de dialogue environnemental sur les projets industriels et miniers.





## Les Indiens contre le pillage des ressources

Planète \ Mondialisation \ Matières premières

23-07-2009

**Ces derniers mois, les Indiens de l'Amazonie péruvienne ont bloqué routes et forêts pour protester contre la politique pétrolière du président. Un mouvement qui a porté ses fruits puisque les décrets controversés ont été abandonnés. Ce type de révolte est-il nouveau au Pérou ?**

**Yvon Le Bot, spécialiste de la question indienne en Amérique Latine\***: Jusqu'à présent, malgré la forte population indigène au Pérou, il n'existait pas de fort mouvement indien. Mais depuis un an, un mouvement s'est forgé contre la politique d'Alan Garcia très défavorable aux droits des communautés indiennes et très favorable en revanche, à la mise sur le marché des ressources naturelles du pays. Des actions d'opposition pacifiques se sont donc déroulées dans le pays mais la volonté du président de passer en force avec des décrets facilitant l'exploitation des richesses pétrolières a radicalisé le mouvement jusqu'aux affrontements de Bagua qui ont fait au moins une trentaine de morts et de nombreux blessés. Dans plusieurs pays d'Amérique latine des mouvements indiens s'opposent à ce pillage des ressources.

**Ce mouvement indien semble rejoindre la cause écologiste...**

**Yvon Le Bot** : Les associations indigènes s'ouvrent de plus en plus à des courants sociaux ou écologistes. Cette convergence n'allait pas de soi car contrairement à une image idyllique, les Indiens ne sont pas toujours respectueux de la nature. Dans certaines zones, écologistes et Indiens sont en opposition. Globalement cependant, les Indiens sont aujourd'hui nos meilleurs alliés dans la redéfinition d'un équilibre basé sur le développement durable.

\*La Grande révolte indienne d'Yvon Le Bot, éditions Laffont, avril 2009

Béatrice Héraud

Mais c'est aujourd'hui partout dans le monde que cette mobilisation s'organise. Que ce soit dans les pays occidentaux, comme on l'a encore vu fin 2011 avec les protestations contre l'oléoduc Keystone XL aux Etats-Unis ou la mine de charbon de Xstrata en Australie. En Amérique latine comme en Afrique ou en Asie, les manifestations des populations locales contre les pétroliers Perenco au Pérou, Shell au Nigeria, ou le géant minier Vedanta en Inde montrent que les règles d'acceptabilité sociale en vigueur dans les pays du Nord doivent aussi s'appliquer au Sud.

### Le rôle essentiel des ONG

Derrière ce nouvel élan, le rôle des ONG a été crucial aussi bien dans la prise de conscience que dans l'organisation des contestations. Ainsi, le droit des peuples autochtones à être préalablement consultés et à participer aux projets industriels développés sur leurs terres, pourtant inscrit dans la convention 169 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) en 1989, n'a pas eu réellement d'écho dans le grand public, avant que l'ONG Survival international, spécialisée sur ce sujet, ne décide de donner une autre ampleur à ses campagnes et ne profite des ressources d'Internet. Sa plus grande réussite : la mise à profit du succès du blockbuster de James Cameron « Avatar », pour comparer le sort des populations autochtones bien réelles à celui de la tribu imaginaire des Na'vi, qui avait ému plus de 200 millions de spectateurs à travers le monde. Dans un autre registre, les campagnes coup de poing de Greenpeace contre les grandes marques mondiales, telles Adidas, Nestlé ou Volkswagen, ont eu un large retentissement au sein de la population. Elles ont ainsi permis de l'alerter sur la déforestation liée à l'élevage intensif et à la monoculture d'huile de palme ou le lobbying des constructeurs automobiles pour abaisser les normes environnementales.

Au terme de ces mobilisations de grande ampleur, certains succès inimaginables il y a seulement dix ans ont ainsi pu être obtenus. Le rejet du projet de la mine de bauxite de Vedanta en Inde, en est l'illustration la plus récente (*voir encadré*) mais aussi l'une des plus emblématiques, car au fur et à mesure de ce combat à la « David contre Goliath » entre une tribu inconnue de 8000 personnes et une compagnie minière puissante de 8 milliards de dollars - mais toute aussi inconnue du grand public - plusieurs investisseurs ont vendu leurs actions, privant in fine l'entreprise de plus de 40 millions de dollars. La même année, après avoir fait l'objet d'une intense campagne - vue par plus d'1,5 million de personnes rien qu'en Angleterre - contre l'incorporation d'huile de palme dans ses produits KitKat, Nestlé s'est engagée à se fournir en huile de palme responsable. Certes, ces cas font surtout figures de symboles et sont loin de représenter la majorité de l'issue des conflits entre industries et populations, comme nous le verrons plus loin. Mais la demande de responsabilité sociale et sociétale des entreprises semble désormais bien installée et rend plus difficile l'impunité - tout au moins médiatique - des entreprises « voyous » ou polluantes.

### Une vigilance accrue...

L'acceptabilité des projets est aujourd'hui au cœur de la stratégie des grandes entreprises, du moins dans les discours, et particulièrement dans le secteur extractif, sans doute le plus soumis à ces problématiques. On peut ainsi citer Total qui affirme en faire l'une des conditions nécessaires

*Survival a manifesté lors de l'assemblée générale de Vedanta.*

Crédit : © Survival





Explosion de la plateforme  
Deepwater Horizon en  
avril 2010

Crédit : The United States Coast  
Guard service

de son développement. Une entreprise s'affichant comme « responsable » doit donc désormais consulter les ONG locales et les riverains en amont des projets de grande ampleur, ou mettre en place un programme de soins et d'éducation à destination des travailleurs et des populations locales lorsqu'elle s'implante dans les pays en développement. Plus largement, il est devenu rare qu'une multinationale n'ait pas érigé de charte ou code de conduite « responsable » pour

encadrer ses activités, ainsi, parfois, que celles de ses fournisseurs. Les partenariats entre des ONG et des entreprises, dans le but de prévenir les problèmes en amont, se généralisent. Ainsi, après avoir rendu deux rapports très critiques sur les mines d'uranium d'Areva au Niger (2003/2007), Sherpa et Médecins du monde ont-ils conclu, en 2009, un accord –controversé– avec l'entreprise pour créer un observatoire de la santé pour les travailleurs.

### ...doublée d'une demande de réparation

Cet accord s'inscrit aussi dans la volonté croissante de la société civile de demander « réparation » aux entreprises coupables de dommages environnementaux ou sociétaux. Avec plus ou moins de succès. A cet égard, c'est sans doute le cas de Shell dans le delta du Niger qui paraît le plus emblématique. Depuis près

de 20 ans, les ONG telles qu'Amnesty ou Les Amis de la Terre, mais aussi des institutions internationales comme le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) ont relayé les demandes du peuple Ogoni de faire reconnaître la responsabilité de la multinationale dans la pollution de leurs terres. Les plaintes devant des tribunaux nigériens, néerlandais, américains ou anglais se sont succédé pour demander réparation. L'affaire Shell est devenue un cas d'école, mais le bras de fer entre les deux parties semble loin d'être terminé. La multinationale, qui n'opère plus directement sur le territoire depuis 1993, suite aux actions de protestations menées notamment par le Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni, continue d'imputer la majorité des problèmes à des actions de sabotage de la part des Nigériens.

Dans un autre registre, la multinationale indonésienne spécialisée dans la pâte à papier, Asian Pulp and Paper (APP) est depuis près de 10 ans la cible d'attaques d'ONG qui dénoncent son implication dans la déforestation avec des appels au boycott de ses clients. En 2004, Greenpeace et Les Amis de la Terre avaient déjà obtenu la défection de grands comptes comme le groupe de presse Métro. Depuis 2010, Greenpeace est revenu à la charge avec l'artillerie lourde, en multipliant rapports et campagnes de grande ampleur, là encore en pointant du doigt les clients de l'entreprise, notamment dans l'industrie du jouet. Des attaques sur lesquelles APP est d'abord restée silencieuse avant de décider de riposter en reprenant la parole, en nouant des partenariats avec des associations locales de conservation de la nature et en publiant des audits et contre-rapports.



Crédit photo : Ogoniland, 2008  
Kadir van Lohuizen/NOOR

## Nigeria, l'industrie pétrolière tarde à prendre ses responsabilités

13-10-2009

Entreprises \ Pratiques commerciales \ Pays à risques

« Quand, il y a 50 ans, les premières compagnies pétrolières sont venues s'installer dans le delta du Niger, les gens ont sorti les tambours et célébré ce qu'ils pensaient être une bonne chose pour le développement de la région. Aujourd'hui, il ne nous reste que la pauvreté, la faim et des maladies étranges ». Célestin AkpoBari Nkabari, un militant des droits de l'homme nigérien et défenseur du peuple Ogoni, l'un des plus touchés par l'extraction pétrolière, ne décolère pas. (...) L'impact sanitaire, environnemental et social de l'extraction pétrolière au Nigeria est régulièrement dénoncé depuis des années. Sans grand résultat. Il y a trois mois, Amnesty International publiait un énième rapport intitulé « Pétrole, pollution et pauvreté dans le delta du Niger » où elle interpellait en particulier Shell, principale compagnie opératrice du Nigeria via sa joint venture SPDC. Mais aujourd'hui, selon l'ONG, celle-ci n'a encore pris aucune des deux mesures demandées : informer la population sur l'impact de ses activités et prendre l'engagement public de dépolluer les sites contaminés par le déversement d'hydrocarbures.

Béatrice Héraud



## Le projet de mine de bauxite de Vedanta rejeté

25-08-2010

Entreprises \ Sites et riverains

Après des mois d'une intense mobilisation de la part des tribus indigènes, dont celles des Dongria Kondh, des défenseurs de l'environnement et de certains investisseurs, le gouvernement indien a finalement refusé d'accorder une autorisation d'exploitation de la mine de bauxite de Niyamgiri à Vedanta. Pour le ministre indien de l'environnement et des forêts la compagnie a fait preuve d'un « choquant » et « flagrant mépris pour les droits des groupes tribaux ». Il a assuré qu'il ne donnerait pas son feu vert tant que la compagnie ne respecterait pas les lois forestières ainsi que la volonté des communautés concernées. L'arrêt du projet est « une fabuleuse nouvelle », s'est réjoui Survival International. L'ONG a été le fer de lance de la lutte contre la multinationale en mobilisant pendant des années ses sympathisants qui ont envoyé 10 000 lettres de protestation au gouvernement indien.

Béatrice Héraud

## Des ripostes plus ou moins maîtrisées

Face à cette levée de boucliers, certaines entreprises - particulièrement dans les pays anglo-saxons - ont tenté d'empêcher de parler ceux qui dénoncent leurs activités. Elles ont eu recours à des pratiques plus ou moins louables, telles que les « procédures baillons » ou SLAPP (strategic lawsuit against public participation), visant à épuiser financièrement les associations en demandant des dommages exorbitants devant les tribunaux. On pense à l'affaire McLibel du nom de la procédure judiciaire qui opposa pendant 15 ans (1990-2005) McDonald's à deux activistes écologistes anglais (David Morris et Helen Steel), qui avaient rédigé un pamphlet sur les problèmes sociaux et environnementaux de la firme. Une affaire dont le coût est aujourd'hui estimé à 15 millions d'euros pour McDonald's, mais qui a aussi coûté cher aux militants. Plus récemment, le géant de l'or Barrick Gold a menacé pendant trois ans l'éditeur canadien Ecosociété d'un procès par lequel il demanderait 6 millions de dollars en réparation de la publication d'un livre mettant en causes ses activités en Tanzanie (« Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique »). Une affaire qui a fait le tour de la toile avant qu'un accord ne soit finalement trouvé en octobre 2011.

La nouvelle donne d'hyper-réactivité induite par Internet a aussi entraîné quelques ratés dans la gestion de crise des multinationales. Quelques jours seulement après l'explosion de sa plate-forme pétrolière Deepwater Horizon le 20 avril 2010, BP mettait ainsi en ligne un site dédié diffusant très régulièrement communiqués et images des fuites de la plate-forme, pour montrer sa volonté d'interactivité avec le public. L'efficacité de ce plan de communication s'est fissurée au fur et à mesure des différents échecs de colmatage des brèches, qui laisseront filer pendant des mois des milliers de barils par jour.

## La dénonciation du double discours

Ces crises et accidents révèlent le décalage entre les discours rassurants et les pratiques de certaines entreprises. L'un des exemples les plus récents et



Discours de Daniel Owusu Koranteng, Wacam, Ghana, lors des « Public eyes award » 2011

les plus dramatiques étant la révélation des dissimulations de l'opérateur nucléaire Tepco après la catastrophe de Fukushima Daiichi, le 11 mars 2011. Les stratégies de communication des multinationales cachent trop souvent un double discours. Pour le faire découvrir au grand public, certaines associations ont donc créé des « contre-prix » du développement durable. Dès 2000, La Déclaration de Berne (ONG suisse), rejointe plus tard par Greenpeace, a ainsi organisé les « Public eyes award », en marge du très influent forum économique de Davos, pour décerner les « prix de la honte » aux entreprises épinglées pour leurs mauvaises conditions de travail, leurs atteintes à l'environnement ou leur manque de transparence. Huit ans plus tard, Les Amis de la Terre renchérisaient avec les « prix Pinocchio ». Si les effets de ce type d'opération sur la stratégie même des entreprises restent encore à prouver, elles constituent au minimum une incitation à changer de communication pour protéger sa réputation. Ainsi, suite à l'octroi du « Pinocchio » reçu en 2010 pour son projet de mine ouverte en Indonésie (Weda Bay), le groupe français Eramet affirme avoir « changé de stratégie » et peaufine sa communication Internet pour faire connaître les projets locaux qu'il a mis en oeuvre et donner sa propre version des faits sur ce projet controversé.

Des opposants au barrage de Belo Monte.

Crédits : © Agência Estado



## Une mobilisation grandissante contre les méga-barrages

Après la vague de construction de méga-barrages dans les années 70, la commission mondiale des barrages créée par la Banque mondiale publie, en 2000, un rapport où elle explique que certes, « les barrages ont largement contribué au développement des êtres humains » mais que « dans un trop grand nombre de cas un prix inacceptable et souvent inutile a été payé pour obtenir ces avantages (en particulier en termes de développement social et environnemental) ». L'exemple le plus édifiant est sans doute le barrage chinois des Trois gorges qui a nécessité le déplacement de plus d'un million de personnes le long du fleuve Yang Tsé et l'engloutissement de plus de 100 villages, 15 villes et près de 450km<sup>2</sup> de terres. Aujourd'hui, on assiste de nouveau à une vague de construction de barrages, et de très grande ampleur. L'Amérique latine est en première ligne, avec son immense fleuve Amazone. Mais cette fois-ci, les porteurs des projets de Belo Monte, San Antonio ou Jirau, doivent faire face à une très forte opposition de la part des populations, relayée par des ONG dans le monde entier et par des personnalités médiatiques. Belo Monte, qui doit produire 11% de l'électricité du pays et créer des dizaines de milliers d'emplois (plus de 80 000), entraînerait aussi l'inondation de la forêt tropicale sur 500 km<sup>2</sup> et le déplacement de 16 000 personnes, notamment des autochtones. Après des nombreuses manifestations d'Indiens et d'écologistes sur place et dans plusieurs capitales mondiales, le gouvernement brésilien avait tout de même donné son feu vert en juin 2011. Mais la justice a suspendu les travaux fin septembre en raison des risques potentiels de perturbation des activités de pêche des populations riveraines...

# L'émergence d'une régulation internationale



Le naufrage de l'Erika...  
Crédits : © Marine Nationale /  
Stéphane Marc

**Si quelques pays ont adopté des législations contraignantes, l'application de politiques volontaires reste la règle en matière d'impacts sociaux et environnementaux des multinationales.**

**D**es Etats et des instances internationales ont essayé d'établir des principes ou des règles encadrant l'activité des entreprises. Le Dodd Franck Act, adopté en juillet 2010 par le Congrès américain, impose désormais aux entreprises du secteur extractif cotées à New York de communiquer à l'autorité des marchés tous les paiements faits aux gouvernements étrangers, projet

par projet. Une mesure qui doit permettre à la société civile de demander des comptes aux gouvernements sur l'usage de ces revenus issus du pétrole, du gaz ou des mines. Et qui fait des émules. Une réglementation similaire a été adoptée à la bourse de Hong-Kong en mai 2010, tandis qu'au sein de l'Union européenne, l'adoption d'une législation du même type est de plus en plus évoquée...

Au niveau international aussi, la régulation des multinationales a fait son chemin au cours de la décennie. Ainsi, en 1999, le secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, lançait l'idée du « Pacte mondial » au Forum de Davos, qui définit 10 principes concernant les droits humains, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Aujourd'hui 6287 entreprises à travers le monde l'ont signé. Cependant, la transformation de ces engagements volontaires en normes contraignantes reste encore très partielle. Quand en 2003, une sous-commission d'experts des Nations Unies lance un projet de « normes de l'ONU sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises », celui-ci ne passe pas. Il faudra attendre 2005 pour que le professeur John Ruggie soit nommé Représentant spécial chargé de la question, puis 2011 pour qu'il présente un cadre politique de référence -articulé autour de 3 grands axes : « protéger, respecter, réparer », - mais toujours volontaire. Tout comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, même s'ils ont été dotés, après plus de 20 ans d'existence, d'outils d'actions avec la création de points de contact nationaux. Ces organismes sont en effet chargés au sein de chaque pays membre de l'OCDE de contrôler l'application des principes, avec la possibilité d'être saisis par des ONG sur des cas de

violations manifestes des entreprises. Mais 10 ans plus tard, même si des ONG comme celle des juristes de Sherpa, continuent d'utiliser cette possibilité pour médiatiser certaines affaires emblématiques, force est de constater que la plupart des plaintes déposées n'ont pas eu l'effet escompté.

## Une difficile judiciarisation de la responsabilité des entreprises

Au cours de la décennie, des avancées ont pu être obtenues dans les pays occidentaux, notamment sur la reconnaissance du préjudice écologique, comme dans l'affaire de l'Erika, où Total, qui n'était pourtant qu'affrètement, a été considéré comme responsable de la marée noire ayant touché les côtes bretonnes et vendéennes en 1999. En revanche, la responsabilité des maisons mères dans les agissements de leurs filiales des pays du Sud se heurte au principe de l'autonomie de la personne morale et aboutit in fine à une certaine impunité. Il aura ainsi fallu près de 10 ans au Nigeria pour pouvoir condamner Shell pour la pollution générée dans le delta du Niger, tandis que les plaintes déposées pour cette même raison aux Pays-Bas ou à Londres (sièges de Shell) n'ont toujours pas abouti. De même, après 30 ans de procédures judiciaires en Inde et aux Etats-Unis, les responsables d'Union Carbide, la société américaine qui détenait l'usine indienne de Bhopal dont l'explosion, en 1984, a provoqué la mort de milliers de personnes, ont finalement été reconnus coupables par une Cour indienne en juin 2010. Mais ils n'ont écopé que de deux ans de prison et le PDG de la société n'a toujours pas été extradé des Etats-Unis... Certes, après plus de dix ans de procédure équatorienne, la condamnation en 2011 (à 8 milliards de dollars) de Texaco-Chevron pour sa responsabilité dans la pollution et la déforestation de terres amazoniennes ainsi que la contamination de plus de 30 000 personnes, peut être considérée comme une étape importante de la jurisprudence sur la question. Mais elle reste un cas aussi symbolique qu'isolé, qui demande à être suivi par d'autres tribunaux dans le monde. Et l'on attend toujours la création d'un tribunal international de l'environnement, qui serait notamment chargé de juger les entreprises. L'idée fait figure de serpent de mer depuis 20 ans, sans qu'elle n'ait réussi à prendre corps. Elle semble pourtant être un premier pas nécessaire vers l'harmonisation de la responsabilité des entreprises à travers le monde.



# GOUVERNANCE

## **TRANSPARENCE**

Quand les entreprises doivent rendre des comptes ..... p 26

## **ACTIVISME ACTIONNARIAL**

Actionnaires et ONG : mêmes combats? ..... p 28

## **CRISE DE LA FINANCE**

Le secteur financier en ligne de mire ..... p 30

par Anne-Catherine Husson-Traore

# Quand les entreprises

## doivent rendre des comptes

### CHRONOLOGIE

#### Juillet 2000

Lancement du Global Compact par les Nations Unies. Dix engagements volontaires pour les entreprises

#### Décembre 2001

Faillite d'Enron

#### 15 mai 2001

Article 116 de la loi NRE  
Premier cadre réglementaire pour les entreprises cotées d'information sur le DD

#### Juillet 2002

A la suite d'Arese, lancée en 1977, création de l'agence de notation extra-financière Vigeo

#### Juillet 2003

Obligation d'exercer leurs droits de vote pour les gérants détenant des actions d'entreprise

#### Août 2003

Obligation de publication des rémunérations nominatives des dirigeants de sociétés anonymes

#### Décembre 2008

Code AFEP-MEDEF sur les rémunérations des dirigeants

#### Juillet 2010

Article 225 de la loi Grenelle 2. Elargissement de l'obligation d'information extra-financière pour les entreprises

#### 1er novembre 2010

Publication de la norme ISO 26 000

#### 25 octobre 2011

Communication européenne sur la RSE

**Les demandes de transparence et de mesure des impacts des entreprises n'ont cessé de croître ces 10 dernières années. Des obligations de reporting dans le domaine social et environnemental et les règles de gouvernance évoluent progressivement.**

Il y a 10 ans le développement durable commençait à être un enjeu de communication. L'article 116 de la loi NRE, qui incite les entreprises cotées à publier de l'information sur des données environnementales et sociales venait d'être adopté, les agences de notation extra-financière émergeaient. 10 ans plus tard, les entreprises ont été priées de rendre des comptes bien au-delà de leurs obligations légales. Dans le domaine environnemental, la composition des produits est devenue ultra-sensible et les substances, même autorisées, ne sont plus forcément tolérées par les consommateurs. Dans le domaine social, les conditions de travail chez les sous-traitants ont pu ternir durablement l'image de telle ou telle entreprise. Dans le domaine de la gouvernance, les packages de rémunération des cadres dirigeants doivent désormais être présentés et justifiés en assemblée générale, tandis que le cumul des mandats d'administrateurs pose problème. La demande de transparence auprès des entreprises va croissante, non seulement sur leurs modèles économiques mais aussi sur les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités et les risques qui leur sont liés. Evaluer ses émissions de gaz à effet de serre ou indiquer l'usage de nanotechnologies sur un produit ne va pas de soi, mais quand actionnaires, ONG, réglementation et clients poussent... la résistance s'affaiblit. Enfin, ce sont surtout les dérives d'un système obsédé par le court terme qui, de scandales en catastrophes, a fini par conduire certains actionnaires à incarner un contre-pouvoir plus préoccupé par des enjeux de long terme que les dirigeants des entreprises qu'ils interpellent.

### Vivendi, Enron, Andersen...

Dans le langage économique français, gouvernance est un mot récent. Il implique que les entreprises doivent être les plus transparentes possible et que leur organisation prévoit des contre-pouvoirs réels au management. Une bonne gouvernance suppose aussi que les politiques de rémunération des dirigeants soient explicites, que les conseils d'administration soient composés de personnalités compétentes, diverses dans tous les sens du terme et suffisamment indépendantes pour ne pas transformer ces instances en chambre d'enregistrement. Si la gouvernance est aujourd'hui intégrée aux notations financières d'entreprises, c'est parce que certaines dérives ont provoqué des catastrophes. Côté français, on peut évoquer Jean-Marie Messier qui avait fait de Vivendi un numéro un mondial éphémère

du multimédia et qui a été contraint à la démission en 2002 après l'effondrement du cours boursier de son entreprise, dont il était accusé d'avoir caché les fragilités financières. Côté américain, on peut citer la faillite, fin 2001, du courtier en énergie Enron qui a entraîné dans sa chute Andersen, l'un des plus grands cabinets d'audit mondiaux. Enron semblait une entreprise florissante et elle s'est écroulée en quelques semaines comme un château de cartes, montrant à la communauté financière qu'on ne savait finalement pas grand-chose de l'extérieur sur la situation économique réelle d'une entreprise.

Ces événements ont coïncidé avec le développement des concepts de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) et d'Investissement Socialement Responsable (ISR) son équivalent financier, qui consiste à prendre en compte des critères Environ-

### Quand la rémunération des dirigeants fait l'objet de débats publics

Enjeu de gouvernance, la rémunération des dirigeants est progressivement devenue un abcès de fixation dans le débat public au gré des diverses crises qui se succèdent depuis une dizaine d'années. L'obligation de faire paraître les rémunérations nominatives des mandataires sociaux et des dirigeants, dans le rapport annuel des sociétés anonymes, n'existe que depuis 2003 ! Auparavant cela semblait impensable.

Si la France légifère sur la question de la transparence des rémunérations, elle se refuse à les encadrer. C'est le code de gouvernance dit AFEP-MEDEF, du nom des deux principales organisations patronales, qui fixe des règles de bonne gouvernance que se donnent les entreprises en matière d'indemnités de départ, de package de retraites ou d'usage des stocks options... Pour autant, les études réalisées depuis sa publication, en 2008, montrent que ce système d'autorégulation est loin d'être respecté par toutes les entreprises.

nementaux, Sociaux et de Gouvernance à la fois dans les stratégies d'entreprises et dans les modèles de valorisation qu'utilisent les investisseurs. L'idée s'est progressivement imposée, même si elle reste encore marginale, que les seuls ratios financiers ne suffisaient pas à tester la capacité des entreprises à affronter les évolutions de leur environnement et qu'il fallait donc leur demander un reporting extra-financier. En 2001, cela semblait quasiment une incongruité et l'article 116 de la loi NRE, qui prévoyait que les entreprises cotées incluent dans leurs rapports de gestion des informations sociales et environnementales, avait de farouches adversaires. Les rapports de développement durable se sont multipliés depuis sans que les parties prenantes de l'entreprise en sachent forcément plus (*voir encadré*). D'où l'idée d'intégrer à la loi Grenelle 2 une disposition (l'article 225) qui conduirait à élargir le nombre d'entreprises soumises à une obligation de reporting social et environnemental sur des indicateurs pertinents et fiables. Aujourd'hui, toujours dépourvue de décret d'application, cette obligation reste très théorique.

## Campagnes d'interpellation

Ces dix dernières années, les ONG ont progressivement multiplié les campagnes visant les entreprises, dans le domaine environnemental et social. Le Collectif de l'éthique sur l'Étiquette a dénoncé, par exemple, les conditions de travail chez les sous-traitants dans des pays lointains qui permettent d'avoir en Europe des vêtements ou autres objets à bas coûts... Greenpeace avec Vigitox a alerté les consommateurs sur les composants de certains produits, qui bien qu'autorisés, pouvaient présenter des dangers pour la santé (*voir extrait d'article*). Attaquées, les entreprises ont dû adapter leur communication sur leurs produits et leurs projets. Même si elles sont loin d'être toutes en ordre de marche pour expliquer leur démarche développement durable, quand elle existe, elles prennent au sérieux ces campagnes. Elles en

## Du concept de parties prenantes à l'adoption de l'ISO 26 000

Le concept même de parties prenantes émergeait à peine il y a 10 ans, et pourtant cette terminologie s'est progressivement imposée aux entreprises. Traduit du terme anglais « stakeholders », les parties prenantes sont les acteurs qui participent à la vie économique de l'entreprise (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), ceux qui l'observent (syndicats, ONG) et ceux qu'elle influence (société civile, collectivité locale...). Une entreprise qui a une bonne gouvernance et une politique RSE convaincante s'adresse à ses parties prenantes pour nouer avec elles un dialogue qui doit être le plus constructif possible. Au sein des entreprises, l'idée de devoir débattre avec le monde qui les entoure est encore peu développée et elles ne savent souvent pas comment s'y prendre. C'est pourquoi la publication de la norme ISO 26 000, fin 2010, après 5 ans de négociations, a été plutôt bien accueillie. Elle répond aux besoins des divers acteurs de disposer d'un cadre de référence commun et international sur ce que doit être la Responsabilité Sociétale d'Entreprise.



savent le prix. Ces campagnes peuvent affecter gravement leur réputation, élément clef pour une marque de grande consommation, mais aussi leurs résultats financiers si les produits qu'elles fabriquent ou les composants qu'elles utilisent viennent à être interdits ou complètement modifiés par la législation. Cette idée que le développement durable a un coût mesurable en termes de risque et d'opportunité pour les entreprises est progressivement intégrée par certains actionnaires, qui s'emparent de ces enjeux et font pression sur les entreprises pour qu'elles améliorent leurs politiques de développement durable.



## Après Enron, les énergies se mobilisent autour de la transparence financière

Finances / Acteurs

11-03-2002

L'affaire Enron n'en finit pas de remuer les esprits. Il faut dire que la faillite du géant américain de l'énergie a mis brutalement la communauté financière en face d'une réalité qu'elle n'était pas pressée de regarder en face : malgré un système financier évolué et mature, les actionnaires, les gérants de fonds d'investissement ou de fonds de pension, les analystes, les autorités financières, voire les conseils d'administration ou, à l'extrême limite, les managers eux-mêmes, ont une vision finalement assez fragmentaire de la situation économique réelle d'une entreprise. Et ce vide d'information entraîne une absence de contre-pouvoir dans l'entreprise, qui ne pousse pas les dirigeants à l'autodiscipline.

Edward Lichtner



Crédits : Cédric Heisly

## Rémunération des dirigeants : le grand débat

20-03-2009

Entreprises \ Gouvernance \ Rémunération des dirigeants

D'un côté, le gouvernement somme les représentants patronaux de faire des propositions sur la rémunération des dirigeants en temps de crise. De l'autre, la rémunération de leurs présidents pourrait être à l'ordre du jour d'au moins deux assemblées générales du CAC 40, celles de Sanofi et Total. Un groupe d'actionnaires militant pour une meilleure gouvernance a déposé une résolution dans ce sens. Cette démarche, compliquée à mettre en œuvre, montre l'importance que prend le sujet... Il s'agit de montrer que « les actionnaires peuvent être moteurs d'une nouvelle gouvernance positive et ainsi éviter que les rémunérations ne fassent l'objet d'une nouvelle législation contraignante ».

A.C. Husson-Traoré

# Actionnaires et ONG : mêmes combats ?

## CHRONOLOGIE

**2000**

Premières résolutions « Say on Pay ». Les actionnaires demandent en AG des informations sur la rémunération des dirigeants

**2003**

Lancement du Carbon Disclosure Project  
Des investisseurs demandent aux entreprises des informations sur leurs émissions de CO<sub>2</sub>

**2003**

Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI). Banquiers et assureurs s'unissent pour agir ensemble sur le développement durable

**29 Janvier 2004**

AG du groupe Exxon  
Friends of the Earth publie une étude montrant qu'Exxon serait responsable de 5% des émissions de CO<sub>2</sub> depuis 120 ans.

**2006**

Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies signés par 800 investisseurs

**Juin 2006**

Le fonds norvégien exclut Wal Mart pour atteintes aux droits humains.

**2008**

Plus de 100 investisseurs appellent à un accord global sur le changement climatique

**2009**

Déclaration des investisseurs sur la transparence des industries extractives

**Avril 2011**

AG de BP - 15% des actionnaires appellent à voter contre le rapport de gestion car il ne tire pas les leçons de la catastrophe du Golfe du Mexique

**Octobre 2011**

Sommet de l'UNEP FI à New-York. Appel à réformer le secteur financier par le développement durable

**Le développement durable conduit à repenser les modèles économiques en intégrant les coûts environnementaux et sociaux des impacts des activités des entreprises. Des coûts qui transforment les bilans des entreprises et leurs résultats... Les investisseurs de long terme, par la nature de leur activité, commencent à se préoccuper des politiques de développement durable des entreprises dont ils sont actionnaires.**

Il y a 10 ans, les actionnaires apparaissaient comme une partie prenante exclusivement préoccupée de retour sur investissement à court terme. Dix ans plus tard, une autre catégorie d'actionnaires donne progressivement de la voix. Conscients des enjeux de développement durable, ils poussent les entreprises à changer leurs modèles et à prendre en compte leurs impacts environnementaux et sociaux. Ils peuvent même, dans certains cas, nouer des alliances avec des ONG. Il s'agit encore d'un mouvement minoritaire, mais il transforme certaines assemblées générales en arènes de débats, pas toujours policés.

Les investisseurs responsables sont une communauté importante rassemblée, depuis 2006, sous



la bannière des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies). Ils sont plus de 800 dans le monde, pèsent ensemble plus de 30 000 milliards de dollars et ont un point commun : ils se sont engagés à tenir compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs actifs. L'un des moyens de le faire consiste à interpellier les entreprises dont ils sont actionnaires sur ces dimensions. C'est ce qu'on appelle l'engagement. En Europe, cette pratique concernerait plus de 1500 milliards d'euros. Or, si les entreprises s'intéressent en principe aux attentes de leurs actionnaires, elles sont encore très surprises quand celles-ci ne sont pas d'ordre financier. Pourtant, si dans un premier temps, leurs échanges ne sont pas



Barrage détruit du peuple Penan en Malaisie

## Débat public au Crédit Suisse sur la rémunération des dirigeants et le sort de populations des forêts tropicales

**10-05-2007**

**Entreprises \ Gouvernance \ Rémunération des dirigeants**

Pour la première fois en Europe continentale, une ONG a acheté des actions pour protester sur le sort fait aux populations qui vivent dans les forêts tropicales de Guyane, du Cambodge, de Malaisie et de Papouasie Nouvelle-Guinée au cours de l'assemblée générale du Crédit Suisse. Pourquoi le Crédit Suisse ? Parce que la banque a reçu 10 millions de dollars (7,3 millions d'euros) pour avoir aidé Samling, société malaisienne, productrice de bois à entrer en bourse. Selon la Fondation Bruno Manser, très connue en Suisse et la Société pour les Peuples Menacés (SPM), Samling détruit les forêts tropicales où vivent ces peuples, pollue l'eau potable dans certaines régions et coupe le bois qui leur est indispensable. Ces deux ONG se sont donc invitées à l'assemblée générale au cours de laquelle deux représentants des peuples menacés ont pris la parole. Pendant deux minutes et en anglais, ils ont expliqué qu'ils mourraient lentement des conséquences de la politique menée par Samling. « Ils ont été chaleureusement applaudis par les actionnaires présents » témoigne Dominique Biedermann, directeur de la fondation Ethos qui soutenait cette action. « Cela constitue un vrai signal envoyé à l'entreprise ».

A.C. Husson-Traoré



## Shell et BP interpellés sur les sables bitumineux canadiens

01-03-2010  
Finance \ Acteurs

«Les sables bitumineux au Canada sont un cas exemplaire où les stratégies de court terme ont des impacts destructeurs de long terme qui préoccupent non seulement les ONG, les citoyens mais aussi les investisseurs», explique Catherine Howarth, directrice générale de Fair Pensions, organisation créée en 2005 pour faire la promotion de l'investissement responsable en Angleterre. Elle dépose pour la première fois une résolution aux assemblées générales de BP et de Shell. Il lui a fallu réunir le quota nécessaire, c'est-à-dire le soutien d'au moins une centaine d'actionnaires internationaux pour pouvoir mettre à l'ordre du jour de ces deux réunions la question des sables bitumineux. «Le texte de la résolution demande à ces entreprises d'expliquer quelle stratégie justifie l'exploitation de ces sables alors que la viabilité financière même de ce projet est douteuse», poursuit Catherine Howarth. Pour appuyer sa démonstration, l'organisation met en avant à la fois les informations des ONG environnementales et celles des analystes financiers qui soulignent les problèmes posés par ce mode d'exploitation pétrolière.

A.C. Husson-Traoré



## Les investisseurs face au « risque Glencore »

22-08-2011  
Finance \ Investisseurs institutionnels

L'introduction en bourse du géant minier Glencore, sur la place de Londres en mai, constitue au premier abord une réussite financière. Pourtant, cette cotation a donné une caisse de résonance beaucoup plus importante aux controverses environnementales, sociales et fiscales dont Glencore fait l'objet...

«Une mise en bourse n'est pas seulement un mécanisme financier. Cela vous expose à devoir rendre compte à des investisseurs institutionnels comme nous qui s'interrogent sur les risques environnementaux et sociaux», explique Dominique Biedermann, le directeur de la fondation suisse Ethos, qui conseille plus d'une centaine d'investisseurs institutionnels. Elle a annoncé fin juillet qu'elle excluait le géant minier Glencore de l'ensemble de ses fonds. C'est la première fois qu'elle fait ce type d'annonce publique que justifient pour elle «les risques sur les investisseurs que font peser les controverses relatives aux dégâts environnementaux et sociaux, imputés à Glencore mais aussi à l'attitude de la société. En effet, Glencore se montre réticent à communiquer sur ces problèmes et à y répondre de manière satisfaisante».

A.C. Husson-Traoré

publics, ils peuvent le devenir. Quand actionnaires et entreprises ne partagent plus la même vision, les premiers tentent en effet de porter les débats devant les assemblées générales des entreprises, ce qui leur permet de mobiliser d'autres actionnaires. Les résolutions « Say on Pay » pour obliger les entreprises à communiquer des informations claires à leurs actionnaires sur les modes de rémunération des dirigeants, ou « Stop Chairman/CEO » pour empêcher le cumul par un seul homme des fonctions de Président et de Directeur Général, se sont multipliées ces dernières années des deux côtés de l'Atlantique. En France, cette évolution vers ce qu'on appelle la « démocratie actionnariale » rencontre une résistance active des grandes entreprises cotées. Le cas le plus emblématique reste celui de la résolution sur les sables bitumineux qu'a tenté de déposer à l'AG de Total du printemps 2011 la société de gestion Phitrust associée, pour l'occasion, à Greenpeace. Elle bénéficiait apparemment du quota nécessaire pour être inscrite à l'ordre du jour, mais deux gros investisseurs se sont retirés au tout dernier moment et l'entreprise a refusé d'enregistrer la demande. Pour avoir plus de poids auprès des entreprises, ces investisseurs engagés se sont progressivement réunis au sein de coalitions thématiques. Elles peuvent concerner le changement climatique ou la transparence du secteur extractif et tentent, de l'intérieur, d'imposer un horizon de plus long terme au monde financier.

### Les coalitions thématiques

Les mouvements d'actionnaires sur des enjeux environnementaux et sociaux consistent le plus souvent à soutenir publiquement et financièrement des initiatives qui font pression sur les entreprises pour qu'elles modifient leurs pratiques. Le changement climatique est l'un des thèmes les plus mobilisateurs. Plus de 500 investisseurs soutiennent le Carbon Disclosure Project qui interroge plus de 3000 compagnies dans le monde sur leurs émissions de gaz à effet de serre et les réseaux IIGCC (pour Groupe d'investisseurs institutionnels sur le Changement climatique) rassemblent plusieurs dizaines d'entre eux. Mais ils peuvent aussi s'intéresser à la raréfaction de l'eau, à la déforestation, à l'accès aux médicaments dans les pays pauvres ou au respect des droits humains. Les ONG dénoncent les limites de l'action de ces investisseurs qui soutiennent publiquement des campagnes d'évaluation des entreprises sans pour autant intégrer les résultats dans leur gestion financière en privilégiant les meilleures et en excluant les plus mauvaises.



A climate for change  
A trustee's guide to understanding  
and addressing climate risk

IIGCC

MERCER

CARBON TRUST

# Le secteur financier en ligne de mire

**Les crises financières ont jeté une lumière crue sur les pratiques de ce secteur jusque-là très préservé. Les « marchés » sont aujourd'hui tous puissants et semblent avoir pris l'ascendant sur le politique et l'économique. Cette redistribution des cartes conduit progressivement la société civile, ONG en tête, à demander des comptes aux acteurs financiers et à faire pression pour qu'ils modifient leurs pratiques.**

## CHRONOLOGIE

**2003**

Lancement des Principes d'Equateur engageant les banques à respecter le DD dans le financement de projet

**Octobre 2006**

Lancement du livret DD en France

**18 septembre 2008**

Chute de Lehmann Brothers – Crise financière

**21 septembre 2009**

Lancement de la campagne « Stop Paradis fiscaux »

**Automne 2010**

1<sup>re</sup> Semaine de l'ISR en France

**Octobre 2010**

Sortie du documentaire « Moi, la Finance et le développement durable »

**Avril 2011**

Campagne « A nous les banques ! » lancée par les Amis de la terre et Attac

**30 juin 2011**

Création de Finance Watch, contre-lobby financier européen

**Aout 2011**

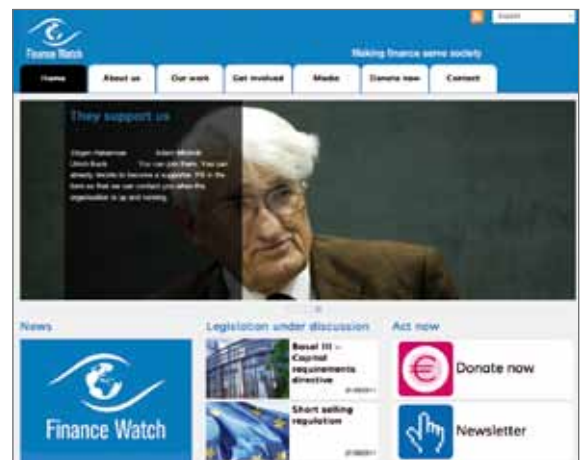
Début de la crise des dettes souveraines

**Novembre 2011**

Convention multilatérale sur la coopération fiscale de l'OCDE

Il y a dix ans, le secteur financier était considéré comme un métier de services aux impacts environnementaux directs très limités, et dont les conventions collectives procurent des avantages sociaux indéniables. Il semblait donc peu exposé en termes de développement durable. Deux crises financières majeures plus tard, la donne a complètement changé. Le secteur financier est en première ligne, montré du doigt par les populations qui l'accusent de tous les maux. Sa responsabilité directe et indirecte dans un mode de développement aux impacts sociaux et environnementaux négatifs est dénoncée non seulement par les ONG, mais aussi par d'autres acteurs qui lui demandent de rendre des comptes. Finance Watch, le premier contre-lobby financier européen, est ainsi créé en 2011 pour apporter une contre-expertise et défendre les intérêts publics face au secteur financier.

La prise de conscience par les banques elles-mêmes de la nécessité de prendre en compte le développement durable dans leur métier est récente. La gestion d'actifs sur des critères ESG n'a passé la barre du milliard en France qu'en 2002 et atteignait, fin 2010, presque 70 milliards d'euros, ce qui repré-



Page d'accueil du site de Finance Watch

sente toujours moins de 5% des encours français. Les banques privées ne se sont fixées des règles de respect du développement durable dans le financement de grands projets qu'avec les Principes d'Equateur, qui ont été lancés en 2003. Signés initialement par une dizaine de banques, ils ne l'ont



## Les banques sous l'œil des ONG

18-01-2006

Planète \ Mondialisation \ ONG

**Pour la première fois en France, une campagne initiée par les Amis de la Terre et réunissant plus d'une trentaine d'ONG interpelle le secteur bancaire. Elle dénonce l'inaction des banques face aux enjeux du développement durable et plus particulièrement celui du changement climatique. Cette première étape annonce un mouvement plus général où la société civile demande des comptes sur les politiques affichées par les acteurs bancaires et financiers.**

« Banques françaises : épargnez le climat ! », tel est le slogan de la campagne lancée par les Amis de la terre et soutenue par 33 ONG fort diverses dont Greenpeace, ATTAC, BankTrack, la Confédération Paysanne, Agir Ici ou encore le Comité de Liaison des Energies Renouvelables. [...] Jusqu'ici, les ONG s'en prenaient surtout aux pouvoirs publics ou aux entreprises avec des impacts directs sur l'environnement. En s'attaquant au secteur bancaire et financier, ce n'est plus seulement par exemple l'entreprise pétrolière qui est visée mais celle qui finance ses projets.

Christophe Brunella

été qu'en 2008 par le premier financeur de projets français, le groupe BNP Paribas.

## Le poids de la mobilisation

Ce sont les ONG qui ont progressivement fait monter la pression sur les impacts environnementaux du secteur financier. La campagne lancée par les Amis de la Terre interpellant les banques sur le changement climatique était une première du genre, ciblant les financeurs et non plus les acteurs eux-mêmes. Les organisations environnementales sont convaincues que c'est en intégrant en amont des paramètres du développement durable dans les règles du financement de l'économie que l'on pourra changer la donne. Si la mobilisation de l'opinion publique sur des sujets environnementaux reste très relative, les crises successives ont donné une véritable ampleur à la dimension sociale. Les mouvements d'Indignés, y compris et surtout celui d'occupation de Wall Street, semblent prendre le relai en demandant clairement au secteur financier de modifier ses modes de décision pour limiter les ravages qu'il produit dans l'économie réelle. Obtiendront-ils gain de cause ? Y aura-t-il un affrontement entre les « marchés » et les « peuples » ? Comment se traduira-t-il ? Le G20 réuni en novembre 2011 à Cannes semblait bien en peine de répondre à ces questions.

## Paradis fiscaux : une cible mouvante

La découverte progressive par les opinions publiques des mécanismes financiers s'est accompagné d'une prise de conscience de l'importance qu'ont pris les paradis fiscaux. Loin d'être seulement des destinations exotiques, ils peuvent exister sur des places financières plus classiques. Leur poids économique est considérable. En 2008 on estimait que 50% du commerce international y transitait et que les îles Caïman étaient devenues la 5<sup>e</sup> place financière du monde avec 1000 milliards d'euros d'actifs gérés soit autant que la France ! Depuis la crise, les campagnes d'ONG dénonçant les conséquences de l'évasion fiscale sous toutes ces formes ont plus d'audience. En France, la pétition du CCFD sur ce thème a recueilli 150 000 signatures. En 2009, comme en 2001, le sujet était au programme du G20 mais si les paradis fiscaux sont condamnés théoriquement, il semble impossible pratiquement d'en établir une liste.



Mobilisation pour la taxe Robin des bois

## Les banques sous contrôle des citoyens ?

Finance \ Débats

21-04-2011

**Réponse à l'appel de Cantona pour retirer son argent des banques, soutien à l'organisation d'une ONG chargée de développer un lobbying et une contre-expertise sur la réglementation financière, vote contre le financement de la faillite des banques... Alors que le G20 peine à régler la finance internationale, les citoyens se mobilisent de plus en plus pour exercer un contrôle sur les banques et le système financier.**

« La crise financière nous a montré les dangers d'une absence de réglementation de la finance, et le lien entre le secteur financier et la société a été rompu. Il est temps non seulement de réparer ce lien, mais également que le secteur financier rende un peu de ce qu'il a pris à la société », voilà les mots qu'adressent 1 000 économistes prestigieux de plus de 50 pays - parmi lesquels Joseph Stiglitz, Paul Krugman ou, en France Jacques Attali - aux ministres des finances du G20 et à Bill Gates dans une lettre demandant l'instauration de la Taxe Robin des bois, autre nom de la taxe Tobin.

Béatrice Héraud



## Occupy Wall Street

Planète \ Institutions \ Institutions internationales

17-10-2011

« Les gens se rendent compte que le système ne marche plus pour eux. Il est fait pour servir une minorité - les 1% - sur le dos de la majorité qui galère »...

Wall Street cristallise les frustrations des manifestants. Jeff Schurke, le chômeur de 29 ans qui campe sous une bâche depuis 8 jours ne dit pas le contraire. « Les banques d'investissement sont trop importantes, elles ont acquis trop de pouvoir », indique-t-il en référence à la petite dizaine de banques qui domine maintenant le marché américain. « Ces établissements ont une influence incroyable sur l'économie et la politique de notre pays, c'est anti-démocratique car tout ce qu'ils veulent, c'est maximiser leurs profits et ne rendre de compte à personne ».

Cécile Gégoriades

## La rédaction



**Anne-Catherine Husson-Traore**  
directrice éditoriale

Dès 2001, Anne-Catherine Husson-Traore a lancé et développé le site novethic.fr.

Depuis 2006, Anne-Catherine Husson-Traore est directrice générale de Novethic. Elle est rédactrice en chef de l'Essentiel de l'ISR, trimestriel dédié aux professionnels de la finance.



**Véronique Smée**  
rédactrice en chef

Journaliste au sein de Novethic depuis 2001, Véronique Smée est aujourd'hui rédactrice en chef du site novethic.fr et de Repères RSE, publication

trimestrielle destinée aux professionnels du développement durable.



**Béatrice Héraud**  
journaliste

Béatrice Héraud a rejoint l'équipe de Novethic en avril 2009.

Elle couvre l'actualité du développement durable et notamment les questions énergétiques et l'actualité internationale.

### Les journalistes qui collaborent régulièrement à Novethic



**Marie-José Gava**

Marie-José Gava est une journaliste spécialisée dans le domaine des ressources humaines, des conditions de travail et des risques psychosociaux. Elle couvre notamment l'actualité juridique et sociale. Elle est l'auteur de l'ouvrage « Harcèlement moral, comment s'en sortir ? » ( Ed. Prat).



**Stéphane Pambrun (Chine)**

Correspondant en Chine basé à Pékin Stéphane Pambrun couvre les sujets liés au développement durable (Energies, conditions de travail, agriculture, matières premières, pollution...). Il est également l'auteur de plusieurs reportages au Japon, Vietnam, Cambodge, Corée et Laos.



**Claire Stam (Allemagne)**

Correspondante en Allemagne basée à Francfort depuis le lancement de novethic.fr, Claire Stam couvre la politique allemande en matière de développement durable, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, des relations sociales et des initiatives des entreprises.

### Ils collaborent également à Novethic

**Bruno Askenazi, Anne-Isabelle Barthélémy, Philippe Chibani-Jacquot, Clara Delpas, Ioana Doklean, Anne de Malleray, Magali Reinert et Pauline Rey-Brahmi**

A l'international :

**Jeanne Cavalier** (Russie), **Caroline Crosdale** (Etats-Unis), **Cécile Gregoriades** (Etats-Unis)